

Elections partielles

ONTARIO

Chatham-Kent

M. Andrew Watson (Conservateur progressiste) a été élu membre de l'Assemblée législative de l'Ontario lors d'une élection partielle tenue le 19 octobre 1978 pour combler la place laissée vacante par la démission de l'hon. Darcy McKeough, Trésorier de l'Ontario.

Sault-Sainte-Marie

M. Russell Ramsay (Conservateur progressiste) a été élu à l'Assemblée législative de l'Ontario le 14 décembre 1978 en remplacement de l'hon. John Rhodes, l'ancien ministre de l'Industrie et du Tourisme décédé à Téhéran (Iran) le 25 septembre 1978, alors qu'il était en déplacement pour son gouvernement.



RECTIFICATIF

Sous rubrique, "Congrès des Secrétaires d'Assemblées parlementaires du Canada", page 22, la deuxième phrase du deuxième paragraphe devait se lire comme suit:

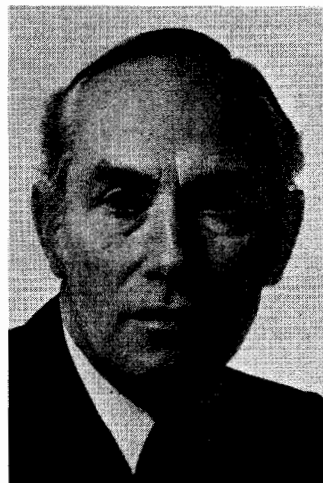
"C'est ainsi qu'à la présidence, M. Henry Muggah de la Nouvelle-Ecosse succède à M. Doug Blair de l'Alberta et qu'à la vice-présidence, M. Pierre Duchesne du Québec succède à Mme Gwenneth Ronyk de la Saskatchewan.

Carnet

NOUVEAU PRESIDENT - NOUVELLE-ECOSSE

HONORABLE RONALD S. RUSSELL, M.A.L.

L'honorable Ronald S. Russell, orateur de la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, a été élu député progressiste-conservateur de la circonscription de Hants West lors des élections générales de 1978.



Né le 22 juillet 1926 à Auckland, en Nouvelle-Zélande, M. Russell a été membre de la Royal New Zealand Air Force au début de la Seconde Guerre mondiale pour ensuite se joindre à la Royal Australian Air Force vers la fin de la guerre.

Il est arrivé au Canada en 1949 et s'est joint à l'Aviation royale du Canada en 1950 en qualité de pilote. Lorsqu'il a pris sa retraite après 25 années de service, il détenait le rang de chef d'escadrille.

Avant de faire son apparition sur la scène politique provinciale, M. Russell a été membre du conseil de la municipalité de West Hants, du conseil sanitaire, de la commission scolaire de West Hants et membre du conseil du foyer pour personnes âgées du comté de Hants.

M. Russell est diplômé en mathématiques industrielles du Ryerson Institute of Technology. Il a étudié la psychologie à l'université Queens et est diplômé de l'Ecole d'état-major des Forces armées canadiennes ainsi que de l'école des techniques de gestion (School of Management Engineering).

M. Russell a épousé Anna Isfeld, de Winnipeg Beach, au Manitoba. Ils ont deux fils: Stephen et Randy, actuellement inscrits au Collège militaire royal de Kingston, en Ontario. M. Russell demeure aujourd'hui à Falmouth, dans le comté de Hants.

PRESIDENTS REELUS

SASKATCHEWAN

L'HONORABLE JOHN BROCKELBANK, M.A.P.

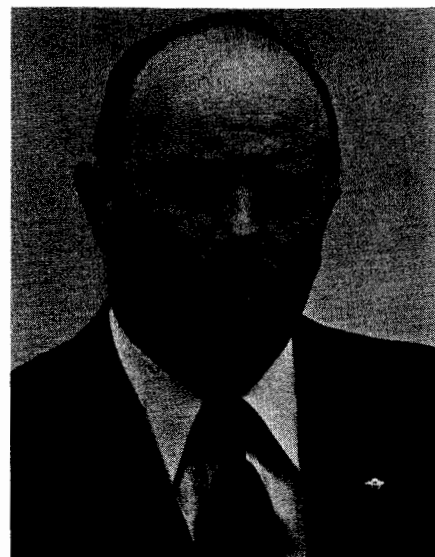
Président de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. (Elu Président à la première session de la 18^e législature, le 12 novembre 1975 et réélu à ce poste à l'ouverture de la première session de la 19^e législative, le 22 février 1979.)



Représente le comté de Saskatoon - Westmount. Né le 23 février 1931 à Tisdale (Sask.). Fils de John Hewgill Brockelbank, anglais et d'Ellen Buchanan Bell, écossaise. A fait ses études aux écoles de Steen et de Régina. Epouse, le 27 décembre 1954, Ina Marie Boyle de Grandora, Sask. Ils ont 2 enfants. Technicien de métier. Elu à l'Assemblée pour la première fois en 1964. Réélu en 1967, 1971, 1975 et en 1978. Parti politique: NPD. Religion: Eglise Unie. Adresse: Assemblée législative, Régina.

YUKON

L'HONOURABLE DONALD E. TAYLOR, M.A.P.



C'est en décembre 1978 que l'hon. Don Taylor a été, à l'unanimité, réélu Président de l'Assemblée législative du Yukon. M. le Président Taylor a été élu pour la première fois à l'Assemblée en 1961 et réélu en 1964, 1967, 1970, 1974 et en 1978. Son élection au poste de Président remonte à décembre 1974.

LEURS EXCELLENCES LE GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA ET MADAME SCHREYER



CP Photo

L'installation du nouveau Gouverneur général du Canada a eu lieu au Sénat, à Ottawa, le 22 janvier 1979. Son Excellence le très honorable Edward Schreyer est le vingt-deuxième Gouverneur général du Canada depuis la Confédération et le cinquième représentant au Canada de Sa Majesté la Reine Elisabeth II de descendance canadienne. Son Excellence a étudié au collège Saint-Jean et à l'Université du Manitoba. Choisi Chef du parti néo-démocrate au Manitoba en 1969, il a

été Premier ministre de la province de 1969 à 1977, et ensuite Chef de l'Opposition à la Législature du Manitoba jusqu'au moment de sa désignation au poste de Gouverneur général en décembre 1978. En 1960, M. Schreyer a épousé Lilly Schulz de Winnipeg. Leurs Excellences ont quatre enfants: Lisa, Karmel, Jason et Toban. Le nouveau Gouverneur général succède au très honorable Jules Léger.

NOMINATIONS

NOUVELLE-ECOSSE

L'HONORABLE JOHN E. SHAFFNER, LIEUTENANT GOUVERNEUR

C'est le 23 décembre 1978, à Halifax, que le nouveau Lieutenant Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, John Elvin Shaffner, a été assermenté. M. Shaffner est le vingt-sixième Lieutenant Gouverneur depuis la Confédération.



Né dans la vallée d'Annapolis, la terre d'Évangéline, en Nouvelle-Ecosse, M. Shaffner a reçu son B.A. de l'Université Acadia en 1931; il a ensuite fait une année d'études à la Bentley School of Accounting and Finance à Boston. Après deux ans dans une maison d'experts-comptables, il dirigea une affaire de famille et fut ensuite présidents de plusieurs sociétés importantes dans l'industrie alimentaire. Il a été membre et ensuite vice-président du Conseil des gouverneurs de l'Université Acadia.

En 1962, M. Shaffner a dirigé une délégation commerciale canadienne en mission au Royaume-Uni et l'ouest de l'Europe. Il fut ensuite nommé Agent

général à Londres pour la Nouvelle-Ecosse et veilla, de 1973, à 1975, au maintien de bonnes relations économiques entre sa province et le Royaume-Uni et les pays de l'ouest de l'Europe.

Il est marié à Nell Margaret Potter. M. et Mme Shaffner ont deux filles: Susan, épouse de W.M. Lewis, d'Ottawa, et Lynne, épouse de Geoffrey Leppinus, de Sydney, en Australie.

Le nouveau Lieutenant Gouverneur succède à l'honorable Clarence L. Gosse.

TERRITOIRE DU YUKON

MME IONE CHRISTENSEN, COMMISSAIRE



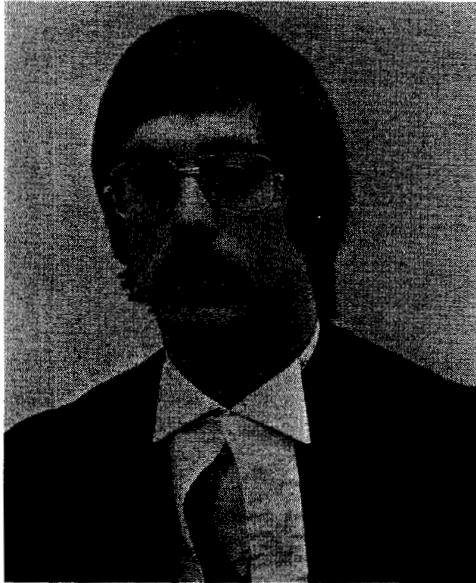
Native du Yukon, Mme Christensen est née à Dawson en 1934, fille de M. et Mme Cam Cameron (tous deux élus à un certain moment M. & Mme Yukon). Mme Christensen a fait ses études à Vancouver, Whitehorse et à San Matéo, Californie, où elle reçut un diplôme en administration commerciale.

En 1958, elle a épousé Art Christensen, un fonctionnaire du gouvernement du Territoire du Yukon. Ils ont deux enfants.

En 1971, Mme Christensen a été nommée Juge de paix et juge au tribunal pour les adolescents. Elle a été élue Maire de Whitehorse en 1975 et réélue en 1977.

TERRITOIRE DU YUKON

M. PATRICK LEE MICHAEL, B.A. a été nommé Greffier de l'Assemblée législative du Yukon en remplacement de Madame Linda Adams qui a quitté ce poste pour prendre d'autre fonctions (voir DEMISSIONS).



Né le 27 juin 1951 à Edmonton, Alberta. Il est le fils de Hazel Ralston et de Wilfred J. Michael. Après avoir fréquenté les écoles élémentaire et secondaire de Carnduff et d'Estevan, en Saskatchewan, il a étudié à l'université de l'Alberta. Il a effectué un stage au sein de l'Assemblée législative de l'Alberta. En août 1975, il a été nommé adjoint administratif du chef de l'oppo-

sition officielle à l'Assemblée législative de l'Alberta. En novembre 1977, il a été nommé greffier adjoint de l'Assemblée législative du Yukon et ensuite greffier en 1978. Adresse: 401-504 rue Drury, Whitehorse (Yukon)

DEMISSIONS

ONTARIO - M. STEPHEN LEWIS

M. Lewis, député NPD à la législature de l'Ontario pour le comté de Scarborough West, a remis sa démission le 10 novembre. M. Lewis, fils de l'ancien chef national du parti néo-démocrate, était député à la Législature de l'Ontario depuis le 25 septembre 1963. M. Lewis a eu une carrière politique très active et est bien connu pour l'intérêt qu'il porte aux problèmes des enfants infirmes et la sécurité des ouvriers sur les lieux de travail.

ONTARIO - M. IAN DEANS

C'est le 1er février que M. Deans, député NPD à l'Assemblée législative de l'Ontario pour la circonscription de Wentworth, a démissionné. M. Deans a été élu pour la première fois le 17 octobre 1967 et a été successivement Whip et Leader à l'Assemblée pour son parti. Il a été très actif dans les activités de l'APC.

QUEBEC - Depuis décembre 1978, l'Assemblée nationale du Québec compte deux sièges vacants:

DR. ZOEL SAINDON - Le 15 décembre, le Dr Zoel Saindon, député libéral d'Argenteuil, remettait sa démission au Président de l'Assemblée nationale. Originaire de Edmunston, N.B., le Dr Saindon fut chirurgien à Grand Falls puis au Québec à Lachute. En 1964, il est élu maire de Lachute, poste qu'il conservera jusqu'en 1975. En 1966, le Dr Saindon est élu député de la circonscription d'Argenteuil, mandat qui sera renouvelé lors des élections de 1970, 1973 et 1976. M. Saindon était membre du Bureau de la Section québécois de l'Association internationale des parlementaires de langue française et membre de la Section A.P.C.

M. RAYMOND GARNEAU - Une semaine plus tard, M. Raymond Garneau, député libéral de Jean-Talon, remettait également sa démission comme membre de l'Assemblée nationale. Economiste de formation M. Garneau avait derrière lui une longue carrière politique puisqu'il débuta comme secrétaire du Premier ministre Jean Lesage en 1965. En 1966, il suivit M. Lesage dans l'Opposition à titre de Chef de Cabinet. Il fut élu député libéral de Jean-Talon en mai 1970 pour la première fois. De mai à octobre 1970, il cumule les fonctions de ministre de la Fonction publique, d'adjoint parlementaire au ministre des Finances et de Vice-Président du Conseil du Trésor. En octobre 1970, il est ministre des Finances et Président du Conseil du Trésor, poste qu'il conservera jusqu'en novembre 1976. De septembre 1975 à janvier 1976, il est en outre ministre de l'Education. En avril 1978, M. Garneau fut candidat à la chefferie du Parti Libéral du Québec. Malgré ses mandats ministériels, M. Garneau était un membre actif de l'Association internationale des parlementaires de langue

française et de l'Association des parlementaires du Commonwealth.

Bien que la date officielle ne soit pas fixée, il est prévu que les élections partielles auront lieu au printemps. Suite à ces démissions, les sièges à l'Assemblée nationale sont répartis ainsi: Parti québécois 71, Parti libéral du Québec 24, Union nationale 10, indépendants 3, vacants 2.

YUKON - MME LINDA ADAMS

Mme Linda Adams a donné sa démission en tant que Greffier de l'Assemblée législative du Yukon pour accepter le poste de Secrétaire auprès du Comité exécutif du Yukon. Depuis sa nomination au poste de Greffier en 1973, Mme Adams a participé à la transformation de l'Assemblée qui a passé du simple Conseil à une institution parlementaire pleinement reconnue.



RETRAITE

OTTAWA - GREFFIER ADJOINT AU SENAT

C'est le 27 décembre 1978 que M. ALCIDE PAQUETTE a quitté le poste de Greffier adjoint au Sénat pour prendre sa retraite. M. Paquette est entré à la Fonction publique en 1938. Il a fait partie du Secrétariat du Chef de l'Opposition jusqu'en 1957 et ensuite Secrétaire du Premier Ministre du Canada de juin 1957 à juin 1958.



LE 12 MARS - JOUR DE COMMONWEALTH

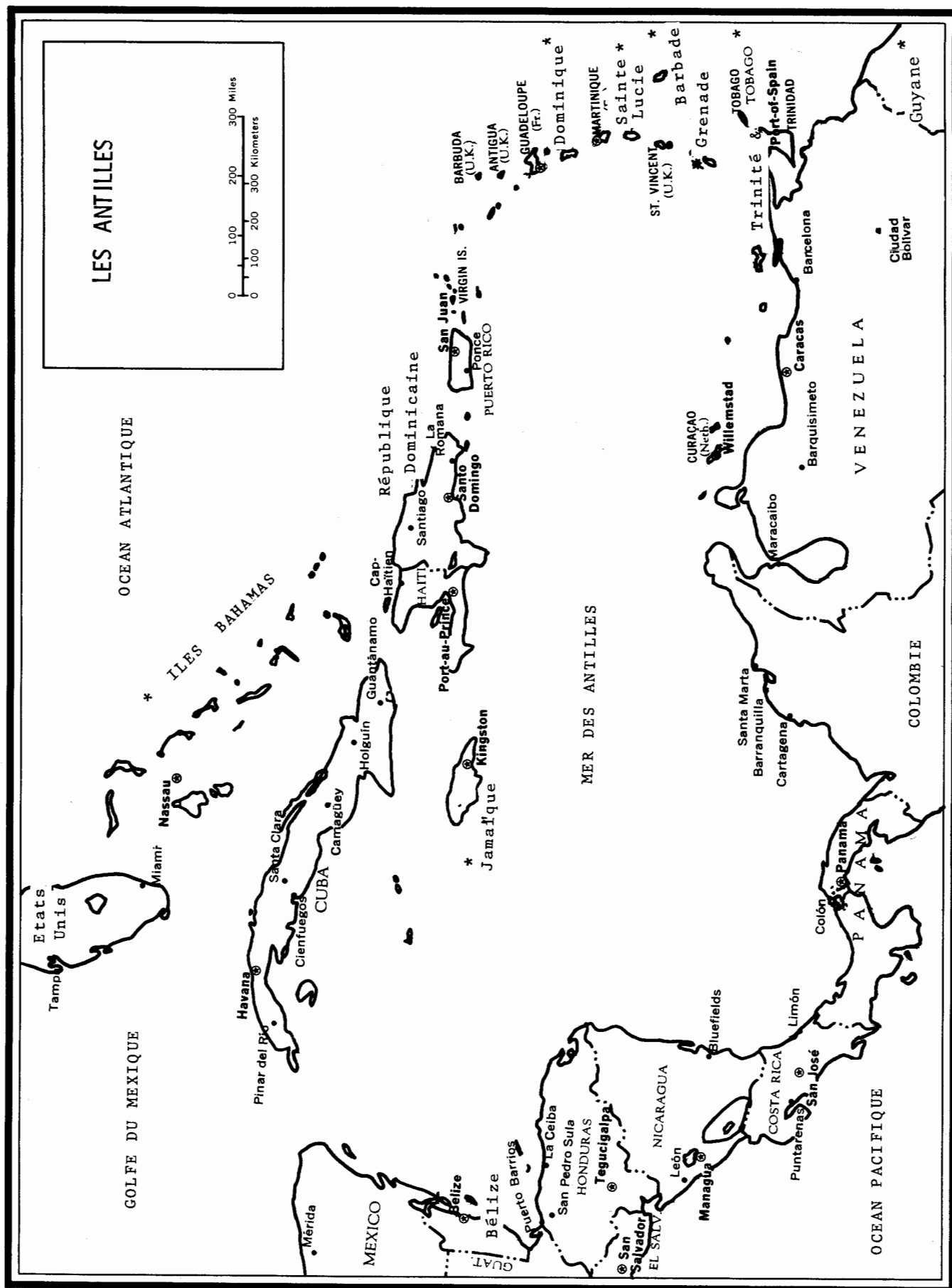
Le jour de Commonwealth a été observé le lundi 12 mars. Au Canada, plusieurs manifestations ont eu lieu pour marquer l'occasion, telles des célébrations interconfessionnelles tenues la veille dans plusieurs grandes villes du Canada. On a aussi distribué aux écoles, bibliothèques publiques et sections de la

Société royale du Commonwealth des affiches (posters) et de l'information pouvant être utile à la mise sur pied de manifestations spéciales. A Ottawa, il y a eu un déploiement des drapeaux des pays du Commonwealth et une réception donnée par les Hauts-commissaires du Commonwealth.

PAYS MEMBRES DU COMMONWEALTH

Australie	Malawi
Bahamas	Malte
Bangladesh	Nauru
Barbade	Nigéria
Botswana	Nouvelle-Zélande
Canada	Ouganda
Chypre	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Dominique	Sainte-Lucie
Fidji (Iles)	Seychelles (Iles)
Gambie	Sierra-Leone
Ghana	Singapour
Grande-Bretagne	Salomon (Iles)
Grenade	Samoa Occidentales (Iles)
Guyane	Sri Lanka
Ile Maurice	Swaziland
Inde	Tanzanie
Jamaïque	Tonga
Kenya	Trinité et Tobago
Lesotho	Tuvalu
Malaisie	Zambie

La réunion des Chefs de Gouvernement du Commonwealth aura lieu à Lusaka, Zambie, du 1^{er} au 8 août 1979.



Nouveaux Pays du Commonwealth

AUX ANTILLES

La Dominique est devenue indépendante le 3 novembre 1978 et Sainte-Lucie, le 22 février. On s'attend à ce que Saint-Vincent accède à l'indépendance au cours de cette année..

Dominique

POPULATION

La Dominique a une population de 80,000 habitants. Une immigration modérée et une chute spectaculaire du taux de mortalité font du taux de croissance de la population le taux le plus élevé des petites Antilles; on pense que celle-ci atteindra le chiffre de 100,000 habitants en 1990. La population est en majorité d'ascendance africaine ou mêlée, les Européens, les Syriens et les Caraïbes étant en petit nombre. L'Anglais, langue officielle, est parlé par la plupart et compris par presque tous, bien que la masse continue de converser dans un patois français. Malgré la prédominance de la religion catholique, l'Eglise d'Angleterre et les Méthodistes ont une longue tradition dans l'île.

GEOGRAPHIE (Capitale: ROSEAU - 12,000 hab.)

La Dominique fait partie des Îles-sous-le-vent et est entourée par la Guadeloupe au nord et la Martinique au sud. Longue de 29 milles et large de 16, l'île est très montagneuse, pittoresque et bien arrosée. Pendant les mois les plus frais, de décembre à mars, le climat est particulièrement agréable. La saison sèche va de février à mai; les mois de

juin à octobre sont généralement les plus pluvieux et peuvent être marqués par des ouragans. La température moyenne oscille entre 25°C et 30°C au cours du mois le plus chaud, habituellement juillet.

HISTOIRE

La Dominique fut découverte en novembre 1493 par Christophe Colomb, un dimanche (dies dominica). L'île était un bastion des Caraïbes qui, venus d'Amérique du Sud dans les Antilles, étaient en train d'en chasser les Arawaks moins guerriers. Ni à cette date ni plus tard, les Espagnols n'essayèrent de s'implanter dans l'île, probablement à cause de la force des Caraïbes et du relief peu propice.

L'Angleterre n'établit des liens avec la Dominique qu'en 1627; lorsqu'avec d'autres îles Antillaises, elle fut accordée en concession au comte de Carlisle; cependant, plusieurs tentatives faites pour en prendre possession échouèrent. Par le Traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, la Grande-Bretagne et la France s'entendirent pour déclarer l'île terrain neutre, laissé aux Caraïbes. Les planteurs français continuèrent néanmoins de s'installer à la Dominique, qui en vint à être considérée

comme une colonie française de fait. En 1759 elle fut conquise par l'Angleterre, conquête qui fut entérinée par l'article 9 du Traité de Paris en 1763. En 1778, les Français de la Martinique, attirés par la fertilité de la Dominique et encouragés par certains de leurs compatriotes de l'île, lancèrent une attaque sous la direction du marquis de Bouillé. Après cette nouvelle conquête, l'île fut à nouveau cédée aux Anglais en 1783 qui nommèrent le baronnet Sir John Ord comme gouverneur de l'île.

En 1833, la Dominique fut réunie avec Antigua et les autres Îles-sous-le-Vent, sous l'autorité d'un gouverneur en chef résident à Antigua. En 1871, la Dominique et les autres îles britanniques situées au nord formèrent la Fédération de la colonie des Îles-sous-le-Vent. La Dominique s'en sépara en 1939, pour se rattacher l'année suivante aux Îles-du-Vent. En janvier 1960, le poste de gouverneur des îles du Vent fut aboli et l'entité administrative formée par ces dernières dissoute.

CONSTITUTION

Depuis 1966, le Commonwealth de Dominique, suivant sa dénomination officielle, a joui d'une autonomie gouvernementale, ne s'en remettant à la Grande-Bretagne que pour sa défense et ses affaires extérieures.

Avec l'accession à l'indépendance, la Constitution prévoit un président sans pouvoir exécutif, ainsi qu'un parlement élu démocratiquement. C'est après consultation entre le premier ministre et le chef de l'opposition, que M. F.E. Degazon, l'ancien président de l'assemblée législative, a été nommé Président de la République.

Le Parti de travailliste de la Dominique (Dominica Labour Party), avec à sa

tête Patrick John, détient au Parlement 16 des 21 sièges, alors que le Parti de la liberté (Freedom Party), dirigé par Eugenia Charles en a obtenu quatre. Le dernier siège est celui d'un indépendant.

ECONOMIE

L'économie de la Dominique repose sur l'agriculture, dont les bananes sont le principal article d'exportation. Sur l'île poussent aussi la lime, la noix de coco, le pamplemousse, l'orange, le cacao, la vanille, la mangue, l'avocat, d'autres fruits tropicaux et diverses denrées de consommation locale. Les principaux produits sont le jus de lime pur ou sucré le rhum et le copra. Ce dernier produit est utilisé de plus en plus pour la production d'huile de noix de coco, savons et détersifs. On y élève des bovins, des cochons, des moutons, des chèvres et de la volaille.

En tant que membre du Commonwealth, la Dominique continuera à bénéficier de l'assistance technique du CFTC (Commonwealth Fund for Technical Cooperation). En outre, elle continue à bénéficier des programmes d'aide entre pays du Commonwealth, et jouir du privilège de participer aux réunions, y compris celles des chefs de gouvernements.

La Dominique est membre de l'Association parlementaire du Commonwealth. Le Parlement de la Dominique envoie aussi des observateurs aux assemblées générales de l'AIPLF.

Sainte-Lucie

POPULATION

On estime à 120,000 habitants la population de Sainte-Lucie qui est principalement d'origine africaine ou métisse. Un tiers de la population vit dans la capitale et port principal, Castries.

L'augmentation rapide de la population au cours des dernières décennies n'a été ralentie que par une émigration massive lors des années 60. Plus de la moitié de la population est au-dessous de l'âge de quinze ans. La culture de l'île reflète celle des deux pays colonisateurs qui l'ont occupée. En effet, au cours des trois derniers siècles, l'île a été sept fois sous la domination de la France et sept fois sous celle de l'Angleterre. Le système de gouvernement et d'administration est britannique; cependant, la langue et la religion portent encore des traces de liens avec la culture française. Nombre de personnes âgées parlent une sorte de patois français.

GEOGRAPHIE: (Capitale: Castries)

Sainte-Lucie fait partie des îles du Vent. En forme de poire, elle a 27 milles de long, et 14 milles de large. Située au sud de la Martinique, Sainte-Lucie offre un relief montagneux des plus pittoresques. La saison sèche s'étend de janvier à avril et la saison des pluies de mai à août; l'été indien, en septembre-octobre, précède une fin d'année généralement pluvieuse.

HISTOIRE

Christophe Colomb ne semble pas avoir remarqué Sainte-Lucie; cependant, dès 1605, des Anglais en route pour la Guyane y abordèrent, tentant sans succès de s'y installer. Anglais et Français se disputèrent l'île pendant 200 ans jusqu'à ce que les premiers, en 1814, s'en emparent définitivement; beaucoup d'endroits portent encore des noms

CONSTITUTION

A la suite de la conférence de Londres d'avril-mai 1966, Sainte-Lucie est devenue, le 1^{er} mars 1967, associée au Royaume-Uni en application de la loi de 1967 sur les Antilles.

L'île a pour Premier ministre M. John Compton, qui dirige depuis 1964 ministre le Parti des travailleurs unis à l'Assemblée. En accédant à l'indépendance complète, le pays devient une monarchie constitutionnelle ayant pour Chef d'Etat sa Majesté la Reine Elisabeth II, représentée dans l'île par un gouverneur général.

ECONOMIE

L'économie de Sainte-Lucie repose sur l'agriculture et le tourisme. On récolte principalement les bananes, les noix de coco, le cacao, les fruits et les racines comestibles. La pêche, malgré son importance, est insuffisante pour répondre aux besoins. Les principales industries sont les distilleries de rhum ainsi que les entreprises de transformation des agrumes et des noix de coco, bien que d'autres industries sont en train de s'établir dans l'île.

Sainte-Lucie est membre de l'Association parlementaire du Commonwealth et son Parlement envoie aussi des observateurs aux Assemblées générales de l'AIPLF (Association internationale des Parlements de Langue française).

DEPUIS L'ACCESSION À L'INDÉPENDANCE DE LA DOMINIQUE ET DE SAINTE-LUCIE, LE COMMONWEALTH EST COMPOSÉ DE QUARANTE PAYS MEMBRES, Y COMPRIS NAURU ET TUVALU QUI ONT CHACUN ATTEINT L'ÉTAT DE "MEMBRE SPÉCIAL".

La 24e Conférence Parlementaire du Commonwealth à la Jamaïque

Sommaire des Reunions

La vingt-quatrième conférence de l'APC s'est tenue à la Jamaïque, du 19 au 30 septembre, avec pour hôte la Section de l'APC de ce pays. Le Président de la Chambre des Représentants, l'honorable Ripton S. Macpherson, député, Président de l'APC depuis septembre 1977, dirigeait la Conférence. Près de 200 délégués et observateurs assistaient à cette occasion.

Tous les participants se sont réunis à Kingston le 19 septembre. Ils ont été ensuite divisés en deux groupes pour la tournée du pays, du 21 au 24 septembre, comprenant des arrêts à Kirkvine (visite de mines de bauxite et d'exploitations d'élevage de bétail), Appleton, Montego Bay, Smithsfield (visites de petites fermes) Negril et Ocho Rios.

L'ouverture officielle a eu lieu le 25 septembre à l'hôtel Pegasus de même que les séances de la conférence qui s'y sont déroulées jusqu'au 30 septembre. C'est le gouverneur général de la Jamaïque, Son Excellence le très honorable Florizel Glasspole, qui a procédé à l'inauguration de la Conférence.

Les délégués canadiens qui assistaient à la Conférence étaient les suivants:

CANADA (FÉDÉRAL)

M. Maurice Foster, député
(Chef de la délégation)
L'hon. sénateur W.J. Petten
(Whip du gouvernement au Sénat)
L'hon. sénateur David G. Steuart
M. Lloyd R. Crouse, député
M. Peter Elzinga, député
M. Andrew Hogan, député
M. Fernand E. Leblanc, député

Secrétaire: M. Bruno Lecci, Secrétaire
adjoint, Section fédérale, APC

CANADA (PROVINCES)

ALBERTA

M. James Miller, M.A.P.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Harvey W. Schroeder, m.a.l.
(Président de l'Assemblée législative)

ILE-DU-PRINCE EDOUARD

M. Ralph Jonstone, m.a.l.

MANITOBA

L'hon. Warner J. Jorgenson, M.A.P.
(Leader du gouvernement à l'Assemblée)

NOUVELLE-ECOSSE

M. Hugh Tinkham, m.a.l.

Secrétaire de la délégation provinciale
canadienne:

M. H.F. Muggah,
Greffier de la Chambre d'assemblée

ONTARIO

M. Hugh Edighoffer, m.p.p.
(Président adjoint de l'Assemblée
législative)

QUEBEC

Mme Louise Cuerrier, m.a.n.
(Vice-Présidente de l'Assemblée
nationale)

TERRE-NEUVE

L'hon. G.R. Ottenheimer, m.c.a.
(Président de la Chambre d'Assemblée)

Le début d'une campagne électorale dans la province du Nouveau-Brunswick et dans la province de la Saskatchewan a empêché les Parlements de ces sections provinciales de l'APC d'envoyer des délégués à cette conférence.

Les deux représentants régionaux canadiens, MM. Harry Blank, M.A.N. (Québec) et Maurice Dupras, député (fédéral) ont également participé aux assises ainsi que des représentants des sections provinciales canadiennes suivantes, à titre d'observateurs non-officiels:

COLOMBIE BRITANNIQUE

M. Ian M. Horne, C.R.
(Greffier de l'Assemblée législative)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'hon. David H. Searle, c.r., m.a.l.
(Président de l'Assemblée législative)

QUEBEC

M. Gilles Michaud, m.a.n.
M. Paul Trotier
Relations, interparlementaires
Assemblée nationale, Québec

SASKATCHEWAN

M. Gordon L. Barnhart
(Greffier de l'Assemblée législative)

L'hon. sénateur Allister Grosart et l'hon. Gerald A. Regan, C.R., m.a.l. (Nouvelle-Ecosse) étaient les invités spéciaux de la conférence. Étaient également représentés: le Congrès des Etats-Unis, l'AIPLF, le Secrétariat du Commonwealth et la Société des Greffiers.

Au cours de la conférence, l'élection de l'hon. Gerald Ottenheimer à titre de représentant régional canadien a été officiellement approuvée. M. le Président Ottenheimer remplace M. Harry Blank, membre de l'Assemblée nationale du Québec, dont le mandat se terminait au cours de la 24^e Conférence.

C'est lors de l'Assemblée générale du 29 septembre que la requête de la section des Territoires du Nord-Ouest d'envoyer un délégué aux conférences plénières à venir a été approuvée à l'unanimité

Le Secrétariat général du l'APC émet et envoie le rapport "in extenso" de la conférence à tous les délégués et sections de l'APC. Nous faisons paraître dans ce numéro le sommaire des discussions de la conférence espérant que les diverses opinions y exprimées auront un intérêt pour les parlementaires de la région canadienne de l'APC.

COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS DE LA CONFÉRENCE

Voici un compte rendu sommaire des discussions qui ont eu lieu lors de la conférence; on y trouvera les principales opinions exprimées et, le cas échéant, le consensus qui s'en est dégagé. Ce compte-rendu a été rédigé par des membres du personnel du greffier de la Chambre des communes du Canada qui s'étaient rendu en Jamaïque à cette fin et est émis par le Secrétariat général de l'Association parlementaire du Commonwealth.

PREMIÈRE SESSION PLÉNIÈRE

LE MONDE D'AUJOURD'HUI ET LA PAIX MONDIALE

L'honorable P.J. Patterson, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque, a ouvert la session en déclarant que la paix n'est pas tout simplement l'absence de conflit militaire ou le maintien du statu quo par les grandes puissances. La paix ne peut exister que dans un monde où la dignité humaine est respectée et où les gens sont libres de toute domination et de toute menace de domination.

Trop souvent, la libération économique n'a pas été marquée par la fin du colonialisme. Les pays développés maintiennent encore de nombreuses régions dans la pauvreté et les privent de leurs aspirations légitimes. Le nouveau colonialisme économique représente aujourd'hui la plus grande menace à la paix mondiale. Les grandes puissances ne devraient pas plus tolérer, dans le monde, le déséquilibre économique, qu'ils tolèrent dans leur propre pays les grandes différences régionales. Le Commonwealth comprend ces problèmes et ne doit rien épargner pour mettre fin au déséquilibre économique mondial. Il peut y arriver en donnant l'exemple, en cessant de débiter des platitudes et en mettant en vigueur immédiatement les Accords douaniers de Singapour.

Un délégué de la Zambie a dit qu'il était d'accord avec le ministre et a ajouté que ceux qui protègent la paix mondiale ne peuvent arriver à des compromis avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie. Le Commonwealth doit se

montrer ferme sur ce point et doit, non seulement appuyer toute mesure prise contre la Rhodésie, mais isoler vraiment l'Afrique du Sud des affaires mondiales. Le délégué de la Zambie a également dit que l'Ouest ne doit pas craindre que l'Afrique devienne communiste et croire que la Rhodésie et l'Afrique du Sud sont les bastions du capitalisme. Cuba ne répond pas le communisme en Afrique: il aide à assurer aux habitants de ces régions la liberté que l'Ouest se leur refuse.

Le chef de la délégation de l'Inde a déploré que rien n'ait changé depuis qu'on rêvait à la paix mondiale à la fin de la guerre du Vietnam. Il a parlé des espoirs de l'Inde en une paix juste et générale au Moyen-Orient et à Chypre. Il a condamné les politiques racistes et colonialistes de l'Afrique du Sud et a déclaré que l'Inde accordait son appui à l'indépendance de la Namibie. Il a ajouté que, bien que la Conférence des Nations Unies sur le désarmement offrait un certain espoir de retarder la course aux armements, les armes nucléaires actuelles devraient être détruites et leur production arrêtée si l'on veut arriver à une paix durable.

Le chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande a soutenu qu'une des questions les plus importantes touchant la sécurité mondiale est le problème des restrictions sur le commerce mondial, comme le protectionisme pratiqué par les pays importants. Son pays se heurte à un bon nombre des difficultés auxquelles

font face les plus petits pays et a été capable de s'en tirer jusqu'à présent en s'adaptant à un niveau de vie un peu moins élevé. Il y a certains signes, comme les récentes négociations du GATT, qui encouragent les pays à croire que les grandes puissances sont disposées à assumer une plus grande responsabilité dans ce domaine.

Un délégué du Sri Lanka a déclaré que la paix, c'est surtout la présence de la justice et de l'égalité. Le droit de tous les pays à l'auto-détermination est un élément nécessaire à une paix durable.

Un délégué de Malte a parlé des nombreuses théories sur les origines des menaces à la paix mondiale. Il a fait remarquer que le monde communiste est également dans un état d'instabilité précaire et que le Tiers-Monde est maintenant le témoin des pires moments de la rivalité entre les grandes puissances.

Un délégué de la Sierra Leone a fait des commentaires sur la Conférence des Nations Unies sur le désarmement et fait remarquer que les plus petits pays seront probablement ceux qui souffriront le plus d'une course aux armements. Il a poursuivi en disant que les conditions économiques étaient les principales causes de l'instabilité mondiale et que les nations industrialisées devaient devenir plus sensibles aux besoins des plus petits pays. Il a encouragé l'abolition de la course aux armements et l'utilisation des fonds ainsi épargnés pour l'élimination de la pauvreté.

Le chef de la délégation de l'Île Maurice a dit que son pays avait peur que le monde soit actuellement assis sur un volcan qui pourrait faire éruption d'un moment à l'autre. Il a déploré que les super-puissances soient plus intéressées à acquérir des satellites et à vendre des armes qu'à encourager la paix. Il a encouragé les délégués à demander que les super-puissances soient sincères aussi bien dans leurs déclarations que dans leurs actions.

Un délégué de la Tanzanie a parlé des deux principales tendances dans les affaires internationales: la turbulence et le dialogue. Le premier est évident dans l'écart toujours plus grand entre les riches et les pauvres, le racisme incessant en Afrique du Sud, la dominance toujours plus grande des sociétés multinationales, l'arrogance que manifestent les puissances de l'Ouest dans leurs activités politiques en Afrique et la lutte que se livrent ceux qui cherchent à obtenir leur liberté et ceux qui cherchent à dominer. Le délégué a déclaré qu'il appréciait à sa juste valeur le dialogue entre le Nord et le Sud, les efforts de coopération régionale et l'augmentation du nombre de pays indépendants et non-alignés. Il a encouragé les délégués à accorder leur appui moral et matériel aux mouvements de libération en Afrique du Sud et en Rhodésie.

Le chef de la délégation canadienne a appuyé la position des états africains engagés et l'indépendance de la Zimbabwe et de la Namibie. Il a également approuvé les propositions anglo-américaines concernant la Rhodésie et a dit qu'il espérait que les Nations Unies seraient capables de jouer un rôle plus important dans le règlement pacifique de conflits. Il a également reconnu que les problèmes économiques ont nui à la situation mondiale actuelle.

Le chef de la délégation de la Guyane a également parlé du besoin d'un nouvel ordre économique international et a souligné les inégalités qui existent actuellement entre les pays et à l'intérieur même de certains pays.

Un délégué du Royaume-Uni a souligné l'engagement de son gouvernement à l'OTAN et a dit que son appui était une condition nécessaire dans toutes les négociations sur le désarmement et éventuellement, sur le développement économique.

Un délégué de Gibraltar a déploré les boycottages économique et politique exercé par l'Espagne sur son pays. Selon lui, l'OTAN, l'évolution des relations

internationales et une réorientation économique dans son pays aideront à surmonter les problèmes entraînés par ce boycottage.

Un délégué de l'Australie s'est opposé aux critiques mondiales contre les gouvernements de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Il a présenté plusieurs raisons pour appuyer une ré-évaluation de critiques dirigées contre ces gouvernements. Il a dit, entre autres, que l'apartheid permet un auto-épanouissement humain, politique et économique et qu'il ne sous-entend pas la domination d'une "nation" noire par une autre. Deux autres délégués australiens ont dit que l'opinion de leur collègue ne reflétait en aucune façon celle de leur gouvernement.

Le délégué des Iles Falkland a attiré l'attention des membres de la conférence sur l'engloutissement politique de son pays par l'Argentine. Il a rejeté la réclamation de l'Argentine la qualifiant de non justifiée, puisque qu'elle se fonde sur le territoire plutôt que sur la population.

Un délégué indien a fermement condamné les gouvernements de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Il s'est opposé à ce que certains pays, y compris certains pays membres de l'OTAN, en consacrant des sommes importantes aux armements, aident directement ou indirectement le gouvernement sud-africain.

Le chef de la délégation malaisienne décrivait la politique de son pays à l'égard de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient ainsi que son appui à l'auto-détermination. Pour promouvoir la paix, il faudrait entre autres accroître les échanges commerciaux entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement.

Le chef de la délégation du Royaume-Uni a partagé l'inquiétude d'autres délégués à l'égard de la situation de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Pour résoudre cette question, il faud-

rait absolument, selon elle, que tous les peuples puissent voter librement et que l'ONU manifeste de plus en plus sa présence. Il a conclu en disant que les structures anglo-américaines comportaient déjà l'esquisse d'une solution et qu'il ne s'agit maintenant que d'assurer la communication entre les partis opposés.

Un délégué de l'île Maurice a déclaré que la détente n'est que factice et que la menace d'une guerre nucléaire croît de jour en jour. On ne peut éviter le désastre qu'en faisant régner la justice partout. Il est tout à fait criminel que des hommes de bonne volonté restent muets devant ce qui se passe en Afrique du Sud.

Un délégué australien a déclaré qu'il ne partageait pas les opinions exprimées par le chef de sa délégation. Il estimait que l'ennemi réel de la paix se cache dans les salles des conseils financiers du monde. Il soulignait que l'Australie dépense quelque \$7 millions par jour pour les armements et il doute de la moralité d'une telle dépense, eut égard à la famine dans le monde.

Un délégué canadien a prétendu qu'il était utopique et presque impossible de croire que quelque 150 pays du monde puissent vivre en paix. L'opinion mondiale ne doit pas s'attacher seulement aux régions où le racisme existe ouvertement; elle doit aussi se porter sur la Russie, en sa qualité d'état raciste.

Un délégué indien a imploré que tous les hommes se considèrent des citoyens du monde. Il espérait que les Nations-Unies seraient pleinement utilisées et que les nations industrialisées lutteraient afin de rétablir l'équilibre économique, en achetant les matières premières à leur juste valeur marchande.

Faisant appel à la coopération des pays de l'Europe du Sud, un délégué de Malte a parlé de son désir de voir la Méditerranée se transformer en un lac de paix. Il a estimé que le mariage de la technologie européenne et de l'aide arabe pourrait apporter l'égalité, la stabilité

et la détente à tous ceux qui habitent dans sa région.

Le délégué de Bélize a signalé que son pays devrait très bientôt accéder à l'indépendance et a demandé aux délégués

DEUXIÈME SESSION PLÉNIÈRE LA VALEUR DU SYSTÈME BICAMÉRAL

L'honorable Shri Lakshman Singh, orateur de l'assemblée législative, Rajasthan (Inde), a ouvert la séance. Il a déclaré qu'une deuxième chambre joue un rôle primordial. Les lois ne sont plus désormais du ressort exclusif du Parlement. L'examen rigoureux de l'administration gouvernementale est tout aussi important. L'évaluation du rendement administratif dépasse la compétence d'une seule chambre. Ce rôle n'est pas bien rempli dans le tumulte d'une chambre dont les membres sont élus au suffrage universel. Il faut disposer, dans une deuxième chambre, de personnes expérimentées, qui procèderont au besoin à des révisions.

Dans une deuxième chambre, le débat est plus libre et plus impartial, puisqu'il n'est aucunement question de respecter l'opinion du parti. Comme les mandats sont beaucoup plus longs et les changements beaucoup moins fréquents, la chambre vient très souvent à la rescousse du pays, puisqu'elle peut vérifier les promesses d'élection qui, une fois mises en oeuvre, ne seraient pas à la portée du pays. On ne peut mesurer sa contribution en termes quantitatifs puisque presque tout dépendra de ses pouvoirs, de la position qu'elle occupe au sein du système législatif, du nombre de ses membres et de la structure des pouvoirs de la société. Il ne doit pas y avoir de politiques de parti, sinon, elles souffriront de toutes les lacunes de la chambre basse.

Le délégué de Queensland (Australie) n'a reconnu aucune valeur à la chambre haute. Il n'a pas approuvé que des

si leurs pays étaient disposés à les aider. Il a dénoncé le refus constant du droit à l'auto-détermination pour son peuple, considérant ce refus comme une menace réelle à la paix.

hommes politiques nomment des représentants qui siègeraient pour des mandats de diverses durées mais il a estimé que tous les parlementaires devraient lutter pour conserver leur rôle de législateur. Il a contesté que les membres du Parlement ne puissent s'occuper de toutes les affaires du Parlement et qu'il fallait un chien de garde. Il n'est pas nécessaire de créer une chambre haute pour freiner le gouvernement; une opposition de la chambre basse peut assumer ce rôle. Le danger avec les chambres hautes est que les politiques de parti tendent à s'introduire furtivement et que ces chambres finissent par suivre les idées qui leur sont dictées. Il recommandait l'abolition des chambres hautes.

Un délégué de la Jamaïque s'était opposé à l'idée d'une chambre haute, pendant quelques années. Si cela s'avérait nécessaire, il faudrait que les membres de cette chambre soient élus et non pas nommés de sorte qu'on ait plus de choix en ce qui concerne les représentants, comme dans le cas de la Jamaïque, où ce sont les circonscriptions qui proposent les noms des personnes qui devraient être élues à la chambre haute.

Un délégué des Îles Cayman a reconnu la nécessité d'un système bicaméral dans les fédérations importantes comme le Canada et l'Inde, où les éléments constituant de la fédération veulent que leurs opinions soient représentées et une garantie que la Chambre élue n'agira pas à la hâte. Il estimait, toutefois, que l'électorat devrait choisir ceux qui gouvernent.

Un délégué de la Nouvelle-Zélande a qualifié la chambre haute est une

institution superflue qui, une fois établie, est difficile à abolir. Il a estimé que toutes les fonctions utiles remplies par cette chambre pourrait l'être mieux encore par un parlement à une seule chambre dotés de plus grands pouvoirs.

De l'avis du délégué de Andhra Pradesh (Indes), les systèmes bicaméraux conviennent mieux aux pays importants. Les chambres hautes varient quant à leur taille, leur composition et leurs pouvoirs, mais sont en général d'une certaine utilité à leur pays lorsqu'elles modifient des mesures législatives provenant de l'autre chambre, après les avoir étudiées longuement, et lorsqu'elles assument certaines charges législatives. Il a réfuté l'affirmation voulant que les chambres hautes soient trop conservatrices et a déclaré que la dépense serait justifiée, si l'on en arrivait à voter de meilleures lois.

Un délégué canadien a souligné qu'une chambre haute pourrait devenir nécessaire, si l'on voulait rendre possible la fédération. Dans son propre pays, la chambre haute apporte l'expérience, l'expertise et la patience, lorsqu'il s'agit d'étudier des projets de loi complexes et des questions financières. Elle remplace des commissions royales coûteuses, suscite les débats nationaux sur des questions sociales et travaille de concert avec la chambre basse, en comité mixte. Il a fait remarquer que cette chambre haute avait, sans succès, demandé qu'on apporte des changements à sa propre structure et a ajouté que son gouvernement prévoyait apporter des changements radicaux au Sénat.

Un délégué de la Malaisie a souligné que les législatures doivent être adaptées aux besoins de chaque pays. Une majorité des membres de la chambre haute de son pays sont nommés: certains membres doivent représenter les minorités ethniques et religieuses, d'autres, les intérêts commerciaux et d'autres encore, apporter leur compétence

technique. Parce que les débats ne sont pas empreints de politique et que les membres ne trouvent aucun conflit entre les responsabilités nationales et politiques, une chambre haute est tout particulièrement utile pour un pays en voie de développement et peut compenser les frais qu'elle suscite, en restreignant les dépenses de la chambre basse qui sont motivées par des questions politiques.

Un délégué du Royaume-Uni a prévenu l'assistance contre la condamnation générale de la chambre haute. Un tel organisme peut être utile pour contrebalancer l'influence de la population sur la chambre basse.

La Chambre haute pourrait se charger d'une partie des nombreuses tâches dont doit s'acquitter une assemblée législative moderne, en consacrant plus de temps à l'étude et à l'amendement des projets de loi complexes; en déposant des projets de loi qui ne prêtent pas à controverse et en parrainant des débats de grande envergure sur des questions sociales importantes. Le délégué soutient qu'une chambre haute peut jouer un rôle très utile, tant qu'elle est bien organisée et suffisamment souple pour répondre rapidement aux besoins de la nation.

Un délégué Fijien déclare que l'existence d'un système bicaméral dépend des besoins et du caractère particulier d'un peuple. Dans les Îles Fidji, la Chambre haute veille à ce que les dispositions de la constitution relatives à la protection des minorités soient respectées. Les Îles Fidji forment un pays multilingue, multiculturel et multiracial, dont les besoins sont bien servis par une Chambre haute qui voit à ce que tous les groupes soient représentés. Dans un petit pays, le Sénat est une institution très utile à laquelle sont nommés des membres de la Chambre basse défaits aux élections générales. Une telle pratique constitue une solution à la pénurie de spécialistes et des personnes averties.

La délégué de l'État de Karnataka

(Inde) explique qu'en Inde, les gouvernements centraux et régionaux ont opté pour le bicaméralisme. Passant en revue les arguments qui militent en faveur et contre un tel système, le délégué termine son allocution en disant que la chambre haute est une institution très utile, puisqu'elle utilise les talents de personnes qui ne veulent pas être candidats aux élections. La seconde Chambre a un rôle plus fonctionnel que politique.

Un délégué des Barbades a déclaré qu'il n'est ni en faveur ni contre l'existence d'une chambre haute, mais que rien, à son avis, ne justifie l'accès par voie de nomination. Aux Barbades, la seconde chambre joue un rôle très utile car elle attire des personnes compétentes et exerce un effet modérateur en matière de réforme constitutionnelle. Toutefois, si le Sénat de ce pays doit continuer d'exister, il devra être une assemblée élective dont les membres seraient élus selon des critères différents de ceux de la chambre basse.

Le délégué de l'État de Tamil Nadu (Inde) a déclaré qu'en Inde, la chambre

haute (Rajya Sabha) est une institution démocratique, puisque ses membres sont élus par la Chambre basse (Lok Sabha). La Chambre haute fait oeuvre très utile, en étudiant les projets de loi, surtout si elle fait abstraction de toute partisanerie. En outre, cette assemblée est une précieuse source de renseignements professionnels.

Adoptant un point de vue opposé, le délégué de Sierra Leone a prétendu que, dans les pays en voie de développement, les Chambres hautes issues de la tradition coloniale et laissées en place par les autorités coloniales, ne répondent pas à un besoin. Les Chambres hautes, de par leur nature, défendent les intérêts des nantis de la classe dirigeante et offrent peu en échange de ce qu'elles coûtent aux contribuables.

Dernier intervenant au débat, le délégué du Parlement millénaire de l'Île de Man a déclaré que le système bicaméral n'est utile que s'il se limite à un rôle consultatif - laissant ainsi le pouvoir de décision à l'électorat. Ce système est né de la Tradition propre à l'Île de Man.

TROISIÈME SÉANCE, PLÉNIAIRE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRÉATION DE LA CEE SUR LE COMMONWEALTH; ALLUSIONS PARTICULIÈRES AU COMMERCE ET À LA CONVENTION DE LOMÉ

L'honorable Nalumiro Mundia, ministre de la province du Nord-Ouest au gouvernement de la Zambie, ouvre le débat en décrivant la CEE comme la plus importante puissance commerciale du monde; elle est composée de neuf États-unis pour mieux défendre leurs propres intérêts. Le Commonwealth devrait lui aussi protéger ses intérêts.

La convention de Lomé vise à créer des liens entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Citant comme exemple de coopération

commerciale, la stabilité des profits à l'exportation et l'industrialisation accrue des pays membres de l'APC, le délégué déclare que l'application de la convention dans le secteur commercial a donné des résultats satisfaisants. Il a terminé en signalant que les pays industrialisés doivent continuer de reconnaître la nécessité d'un nouvel ordre économique international.

Selon le délégué de l'État de Tamil Nadu (Inde), la convention de Lomé visait

à atténuer certains problèmes résultant de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne mais elle a de fait divisé le Commonwealth en excluant les pays asiatiques. Il a exhorté les pays membre de l'APC à reconnaître que le Royaume-Uni ne joue plus un rôle aussi important au sein du Commonwealth et à encourager l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays du Commonwealth.

Le délégué de Sri Lanka a déploré les pertes subies par des pays d'Asie. Des tarifs préférentiels en vigueur dans le passé ont été remplacés par un système général de tarifs préférentiels qui a placé les États non membres de l'APC dans une situation désavantageuse. Tous les pays en voie de développement ont besoin des marchés extérieurs et de l'abolition des barrières tarifaires, mais le protectionisme, incompatible avec le principe de libre-échange qui prévaut au sein du Commonwealth, semble être la ligne de conduite adoptée par la CEE.

Un délégué du Royaume-Uni déclare qu'une renégociation convenable de la Convention de Lomé apporterait une coopération plus étroite, fondée sur des principes d'égalité entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Il a insisté sur l'importance de permettre aux nouveaux États indépendants du Pacifique d'adhérer à la Convention et appuie le point de vue du délégué de l'Inde qui estime que les pays membres du Commonwealth doivent veiller à ce que la Convention de Lomé n'engendre pas de dissension. Prônant un accroissement des échanges commerciaux, la lutte contre le protectionisme, l'accroissement de l'aide et des investissements commerciaux, le délégué note toutefois que la Grande-Bretagne éprouve quelque difficulté à obtenir l'appui populaire à de tels projets à cause des problèmes économiques qu'elle connaît actuellement.

Le chef de la délégation de la Gambie

déclare que la Convention de Lomé a permis d'accroître l'aide et la coopération industrielle et d'obtenir des prix garantis pour certains produits. Il ajoute que les pays membres de l'APC demeurent toutefois désavantagés par une association inégale, parce que leurs matières premières sont transformées par des membres de la CEE et réexportées.

Un délégué canadien a attiré l'attention sur les niveaux de pauvreté dans le monde et de la difficulté d'obtenir l'accord des nations au sujet d'une formule d'aide aux pays en voie de développement en cette période de récession économique mondiale. Il note que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE a fait craindre une diminution des échanges commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne et le chômage qui pouvait en résulter. La suite des événements a néanmoins démenti ces craintes, en dépit de l'état de sous-développement de l'industrie manufacturière canadienne.

Un délégué de l'Ile de Sainte-Lucie a exposé les grandes lignes de l'évolution historique des négociations, en matière d'accords commerciaux internationaux. Il a déclaré qu'il est maintenant possible aux pays en voie de développement et aux petits pays tels que Sainte-Lucie de négocier des accords commerciaux internationaux sur un pied d'égalité avec les pays industrialisés.

Un délégué de l'Australie a fait part de son désaccord au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, alléguant les désavantages qui en sont résultés pour la Grande-Bretagne, les pays membres du Commonwealth et l'Europe, compte tenu du fait que la CEE est une organisation tournée vers elle-même.

Le délégué de l'État du Bengale occidental (Inde) a déploré que les pays membres de la CEE ignorent les pays membres de l'APC. Selon lui, la CEE est une organisation dont les membres ont conclu des accords commerciaux avec certaines puissances, afin d'atténuer des rivalités mineures ou afin d'exploiter

d'autres pays. Il espère que les pays en voie de développement s'uniront pour résoudre leurs problèmes communs et ne pas se laisser supplanter par les pays membres de la CEE.

Un délégué de la Malaisie a abordé le problème des loyautés diverses au sein du Commonwealth: certains pays membres du Commonwealth sont souvent contraints d'adopter des politiques qui peuvent compromettre les meilleurs intérêts d'autres pays membres. Les réalités de l'inter-développement économique doivent provoquer chez les pays industrialisés une attitude extravertie et une approche positive face aux pays non-industrialisés.

Un délégué du Royaume Uni a dit que le Marché commun devrait modifier la Convention de Lomé afin de prévoir un plus grand transfert de technologie aux pays l'APC. Il a également fait remarquer la réticence de certains pays du Marché commun à ce sujet et la lenteur qui en a découlé dans la mise en oeuvre de l'Article 48 de la Convention. Les pays de l'APC recherchaient un accord stable en plus du transfert. Le délégué a en outre rappelé aux autres délégués la remarque du secrétaire général: le Commonwealth a omis de traiter avec les sociétés qui entravaient le transfert de la technologie. Il est temps, a-t-il dit, que l'APC prenne des mesures urgentes au moyen d'un comité de spécialistes pour rompre la résistance opposée à ce transfert.

Un délégué de la Tanzanie a fait remarquer que la Convention de Lomé et les relations Marché commun/APC constituaient un pas en avant dans la recherche d'un nouvel ordre économique mondial. Cela pourrait servir de modèle au Commonwealth dans sa tentative de raffermir les relations économiques entre ses différents membres.

Les inconvénients que présente pour la Nouvelle Zélande la diminution de la production agricole, ont été soulignés

par un délégué de ce pays. Ce dernier pourrait davantage produire, mais les tentatives de ses partenaires commerciaux l'obligent à diversifier ses produits et ses marchés. Il a mentionné les différentes techniques adoptées par le Marché commun pour stabiliser les prix et contrôler les importations et les exportations. Ces techniques ont eu pour effet de réduire progressivement la production d'aliments de la Nouvelle Zélande entraînant ainsi une réduction de l'aide apportée en formation, en connaissances techniques et en capitaux.

Un délégué des Iles Salomon a mentionné l'existence d'une tendance au protectionisme allant à l'encontre des pays en développement faisant des échanges commerciaux avec le Marché commun. Son pays vise la renégociation de la Convention de Lomé et espère que Stabex viendra à son secours pour diversifier son commerce. Il a également parlé de l'interdépendance des pays riches et pauvres. Les deux groupes devraient en effet être traités à égalité, compte tenu du désir des pays de l'APC qui ont adhéré à la Convention de Lomé d'accéder à une plus grande autonomie.

L'honorable trésorier de l'Association a dit que la Grande-Bretagne avait commis une erreur en se joignant au Marché commun, opinion partagée dit-il par la majorité des Britanniques. Ce groupe essentiellement égoïste, de plus en plus protectionniste et dont les politiques ont abouti à la malheureuse convention de Lomé, espère pouvoir pénétrer sur les marchés des pays du tiers-monde, sans pour autant leur offrir la réciprocité sur les marchés européens. L'objectif final du Marché commun; constituer un État européen fédéral, enlèverait la Grande-Bretagne du Commonwealth. Toutefois, cet objectif sera contrecarré par l'effondrement économique du Marché commun qui s'oriente dans la mauvaise direction.

Un délégué de la Guyanne a dit que la pauvreté et l'injustice économique devaient cesser avant de pouvoir accéder à une paix mondiale. Malgré la conven-

tion de Lomé, il existe peu de signes indiquant que les pays plus pauvres et les plus peuplés recevront davantage que la petite part qu'ils reçoivent actuellement des richesses mondiales. Il est peu réaliste d'attendre de l'aide d'ex-colonisateurs capitalistes. Les pays en développement devraient être conscients que la liberté réside dans l'indépendance économique qu'ils pourront obtenir par le socialisme.

Désapprouvant le libellé des points à l'ordre du jour, le délégué du Kerala (Inde) a dit que le Marché commun avait des répercussions très différentes sur chaque pays du Commonwealth. Pour ce qui est des pays en développement, le Marché commun se propose d'exploiter les anciennes colonies, par l'entremise du protectionnisme et de la manipulation des prix. Cela s'est avéré évident lorsque les pays occidentaux ont refusé les propositions raisonnables du groupe des Soixante dix-sept, à Nairobi. Il a exhorté les pays du Tiers-monde à abandonner l'idée d'obtenir de l'aide du Marché commun, voire d'augmenter les échanges commerciaux avec lui, et de viser à l'autonomie.

Un délégué de Tuvalu se plaint du protectionnisme manifesté par le Marché commun lorsqu'il traite avec les pays petits ou pauvres. Il est difficile de concevoir pourquoi la méthode d'obtention d'aide, dans le cadre de la convention de Lomé, est si peu efficace. Il prédit que le Marché commun sera renforcé par l'intégration de nouveaux pays et l'a incité à simplifier ses modalités d'aide, s'il avait vraiment l'intention d'aider. Il a admis que les pays du Commonwealth, vers qui pourraient se tourner les petits pays du Pacifique pour obtenir de l'aide, ont eux-mêmes leurs propres difficultés avec le Marché commun. Toutefois, il espère que grâce à une bonne foi des deux côtés, les problèmes à venir en matière d'aide pourraient être réglés.

Un délégué du Royaume Uni a déclaré que son pays n'avait pas aussi bien

réussi à réduire le protectionnisme du Marché commun que prévu. Mais puisque le Royaume Uni est entré dans le Marché commun après moult débats nationaux et dans de meilleures conditions que prévu, il y reste pur échafauder des politiques plus justes à l'avenir. Les pays en développement devraient maintenant se préparer à une urbanisation de la population, urbanisation qui accompagnera le développement économique. Il a dit qu'à l'avenir le Marché commun constituerait une force, étant donné que la meilleure façon de stimuler le commerce et le développement économique mondiaux, est la paix en Europe.

Un délégué d'Assam (Inde) s'est montré assez sceptique quant à la disposition de la Convention de Lomé qui stipule qu'aucun continent ne devrait recevoir plus de 50% de la totalité de l'aide. Il a ajouté que cette disposition avait créé des inégalités lorsqu'il s'agissait de répartition "par habitant". Il espère qu'à l'avenir la Convention de Lomé visera à renforcer tant le Marché commun que les pays en développement. Il espère par ailleurs que le Marché commun essaiera de créer un niveau de vie décent pour tous les pays du monde.

Un délégué de Malte a fait remarquer que la portée politique de la Convention de Lomé vis-à-vis du Commonwealth, était tout aussi importante, que ses répercussions économiques. Lomé constitue le premier exemple réel de collaboration régionale et ajoute en tant que tel, une nouvelle dimension à l'aide extérieure. Il espère que l'on prendra bientôt des mesures positives en Afrique pour contrecarrer l'expansion éventuelle du communisme sur ce continent.

Un délégué des Iles Fidji a déclaré que si les chiffres présentés étaient exacts, on pouvait dire que le Marché commun, comparativement à un pays comme le Canada, n'apportait qu'une petite contribution. Ce serait une illusion de considérer la Convention de Lomé comme le chemin de la prospérité. Il a contesté la pratique du Marché commun qui consiste

à fournir des capitaux aux nouveau États afin de pénétrer sur le marché mondial

QUATRIÈME SESSION PLÉNIÈRE SUJETS SELECTIONNES

A. NÉCESSITÉ D'UNE MISE À JOUR DE LA LÉGISLATION MÉDICALE AU SEIN DU COMMONWEALTH EN MATIÈRE D'AVORTEMENT

Le sénateur Michael H. Beaubrun, CMT (Trinité et Tobago) a ouvert la session en faisant remarquer la tendance mondiale à la libéralisation de l'avortement. En voici les principales raisons: une plus grande reconnaissance des droits de la femme en ce qui concerne l'utilisation de son corps, le nombre croissant de femmes qui sont enceintes sans le vouloir, l'amélioration de la technologie médicale et enfin la surpopulation. Les nouvelles méthodes d'avortement enfrennent techniquement parlant la législation actuelle de la plupart des pays. Or, les lois qui ne sont pas applicables ne sont pas de bonnes lois. Selon le sénateur, le droit fondamental du fœtus, c'est celui d'être désiré: "Les indésirés constituent une source dangereuse de pollution pour notre réserve de ressources humaines". A cause de lois restrictives, des femmes sont allées voir des charlatans pour se faire avorter et dans la plupart des cas, cela a mené à une tragédie. Il conclue de la manière suivante: que vous soyez pour ou contre l'avortement, les lois actuelles sont dépassées et doivent être modifiées. La loi du Royaume-Uni de 1861 n'a plus aucun but et elle est même néfaste.

Un délégué de l'Australie est d'avis qu'il revient à la femme de décider pour elle-même et que les législateurs doivent respecter ce droit.

Les seules modifications qu'il faudrait apporter à la loi seraient de ne plus considérer l'avortement comme une infraction criminelle et d'assurer la sécurité de la mère et de l'enfant.

la canne à sucre qui est déjà en crise.

D'après un délégué de l'Île Maurice, ce n'est pas la loi qu'il faut changer, mais l'attitude du public. L'opposition des gens à l'élargissement de la loi sur l'avortement découle de leurs croyances religieuses et de leur esprit puritain. En effet, c'est depuis le moyen-âge qu'on assimile faussement l'avortement à un crime. Ce délégué a ensuite fait remarquer que les lois sur l'avortement se fondent sur la discrimination selon le sexe et la classe sociale.

La déléguée du Territoire du Nord (Australie) a fait valoir que les lois contre l'avortement étaient au détriment des pauvres. Après avoir souligné que le droit ecclésiastique ne devait pas empiéter sur le droit civil et que le perfectionnement de la médecine avait simplifié les avortements tout en les rendant moins dangereux, elle a insisté sur le fait que c'était aux femmes de décider si elles voulaient ou non avoir un enfant.

Un délégué des Bahamas a parlé du problème urgent présenté par la surpopulation dans les Caraïbes et, par conséquent, de la nécessité d'assouplir les lois sur l'avortement. Il a souligné que cette région ne pourrait pas surmonter d'importants problèmes économiques si elle devait répondre continuellement à des demandes croissantes de logement, de nourriture et de salles de classe.

Une déléguée du Québec (Canada) a mentionné le différend opposant actuellement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les responsabilités reliées à l'avortement. Elle a demandé aux délégués de tenir compte de la déclaration de l'ONU concernant le droit à l'autodétermination lorsqu'ils légiféreront sur cette question.

Tout en expliquant que de nombreuses personnes de son pays s'opposaient moralement à l'avortement, un délégué de l'Inde a fait valoir que les problèmes sociaux et économiques qui les accablaient leur laissaient très peu de choix.

Une déléguée de la Malaisie a plaidé pour que les gens soient mieux informés sur les méthodes de planification familiale et sur l'avortement. Elle voulait que les hommes se rendent compte de la nécessité d'assumer leur paternité et ne croyait pas que la libéralisation des lois sur l'avortement serait préjudiciable à la morale.

Un délégué de Malte déplorait le manque de conscience manifesté dans les discours. Comparant l'avortement à l'apartheid, il s'est prononcé contre l'avortement et a maintenu qu'en ce qui concerne ces deux sujets, aucun compromis n'était possible en toute conscience.

Des délégués de Belize et des Îles Caimans ont parlé de la position négative de l'Eglise catholique romaine qui interdit la planification des naissances et l'avortement.

Pour conclure, un délégué de Gibraltar a rappelé aux législateurs qu'ils ne pouvaient pas faire abstraction de l'atmosphère morale qui régnait dans leurs propres pays, ni de la conscience de leurs électeurs.

B. UN NOUVEL ORDRE DE COMMUNICATION INTERNATIONALE

Le député Shirley Field-Ridley, chef de la délégation de la Guyanne, a souligné que l'influence exercée par les médias prenait une tournure révolutionnaire. Les renseignements diffusés proviennent uniquement des pays industrialisés et revêtent une orientation capitaliste. Les émissions diffusées a peu de frais par les agences d'information internationales dépeignent des

valeurs qui desservent les pays pauvres.

Tout le réseau d'information se concentre sur les nouvelles à sensation et ne tient pas compte des problèmes auxquels les pays en développement sont aux prises, ce qui entraîne un déséquilibre non productif. Elle a exhorté l'APC à former un groupe de travail devant servir de catalyseur pour amener à la collaboration et à la conception d'émissions se rapportant à la fois aux pays industrialisés et aux pays en développement. Ce groupe serait également chargé d'aider à adapter la technologie en fonction des destinataires.

Le délégué de la Nouvelle-Écosse (Canada) a incité les membres de l'APC à informer les habitants de leurs pays respectifs des mesures concrètes qui ont été prises pour améliorer la situation économique des pays en développement de façon qu'elle se rapproche de celle des pays industrialisés.

Un délégué du Royaume-Uni a toutefois mis les membres en garde contre la création d'une organisation monopolisatrice qui déciderait si les nouvelles diffusées sont justes et équilibrées.

Un délégué de l'Inde a expliqué qu'une agence monopolisatrice de son pays avait été remplacée par plusieurs petites agences en raison des nouvelles partiales qu'elle diffusait. Il a critiqué le fait que certaines agences internationales d'information avaient le monopole des nouvelles et insistaient davantage sur des événements s'étant produits dans des pays importants au détriment de nouvelles valables en provenance de pays moins importants. Il a ensuite parlé de la nécessité d'avoir des organes d'information concurrentiels, mais indépendants, qui ne seraient pas contrôlés par les pays capitalistes.

Un délégué de Sainte-Lucie a indiqué que les communications internationales devaient s'appuyer sur un sentiment d'honnêteté, tandis qu'un délégué de Sélangor (Malaisie) a souligné que les

média, pouvaient être des instruments de paix et d'harmonie, mais pouvaient également semer la discorde.

Le délégué de Jersey s'est opposé fermement à ce qu'on s'immisce dans les affaires des média et a plaidé en faveur du maintien de la liberté de la presse.

Un délégué canadien a critiqué les média du Québec pour avoir mal relaté les nouvelles en agissant comme des éditorialistes et en faisant preuve de partialité. Il attribuait ce fait à la nature hautement syndicale des média et au fait que leurs membres faisaient passer leur syndicat avant le public.

Après avoir mentionné qu'il était du même avis que le premier orateur qui avait proposé la formation, au sein de l'APC, d'un groupe chargé d'amener les gens à collaborer à la conception d'émissions pertinentes, un délégué du Royaume-Uni c'est dit particulièrement intéressé par la diffusion de nouvelles internationales concernant les pays en développement et à la diffusion de connaissances techniques.

Un délégué des Îles Turks et Caicos a souligné avec fierté que les nouvelles quotidiennes étaient diffusées depuis peu dans son pays et a mentionné qu'il importait que les média soient précis, libres d'entraves et soucieux de dire la vérité en diffusant les nouvelles.

Le délégué des Îles Falkland a fait valoir que la liberté de la presse était encore plus importante dans les pays en développement. Le degré d'instruction plus élevé des pays industrialisés accorde aux habitants la possibilité de déterminer eux-mêmes dans quelles mesure les média abusent de la situation, ce qui n'est pas le cas dans les pays en développement.

Un représentant des Îles Fidji a averti les participants que les critiques formulées au sujet des média pourraient souvent ne pas être fondées. Les nouvelles diffusées pourraient être

en opposition avec les idées préconçues des gens à l'égard des événements. Lorsque cela se produit, les agences d'information sont accusées d'imprécision. Il a conclu en indiquant que les agences internationales se fondaient souvent sur l'attrait pouvant être exercé sur le public plutôt que sur l'importance des nouvelles pour choisir les faits divers.

C. LE RÔLE DE L'OPPOSITION DANS UN SYSTÈME PARLEMENTAIRE

Entamant la discussion à ce sujet, l'honorable Osman Gendoo, MAL, délégué de l'Île Maurice, a déclaré que le rôle de l'opposition était d'émettre des critiques constructives. Il a également mentionné qu'il était souhaitable que le gouvernement et l'opposition peut jouer un rôle essentiel, surtout dans les pays ayant nouvellement obtenu leur indépendance. Il a parlé des mesures oppressives de gouvernement, qui étaient destinées à contrecarrer l'opposition. Il a ensuite mis les participants en garde contre le fait qu'un gouvernement recourant à de telles mesures pouvait transformer une démocratie parlementaire en une dictature parlementaire s'il ne rencontrait aucune opposition.

Le délégué de Gujarat (Inde) a souligné que l'opposition devait être responsable et faire passer la stabilité de son pays avant sa soif du pouvoir. Son rôle consiste à empêcher le gouvernement d'abuser de ses pouvoirs et à présenter au corps électoral un programme de remplacement. Un délégué de la Jamaïque a convenu qu'un parti de l'opposition devait s'opposer de façon constructive et proposer des solutions de rechange. Il a ajouté qu'il importe que l'opposition puisse s'exprimer librement et participer dans son pays et à l'étranger à des forums politiques comme l'APC.

Un délégué du Royaume-Uni a déclaré que le rôle de l'opposition était différent selon qu'il était à la Chambre ou faisait partie de comités spéciaux; dans

le premier cas, il s'agit du seul groupe pouvant modérer un gouvernement souvent automatiquement appuyé par ses propres membres, tandis que dans le deuxième cas, son rôle consiste essentiellement à examiner à fond les affaires de l'État, étant donné qu'un rapport défavorable du comité n'entraînera pas la chute du gouvernement.

Dans le même ordre d'idées, le délégué de Terre-Neuve (Canada) fait valoir que, peu importe si ses différends avec le gouvernement sont d'ordre idéologique et fondamental ou s'ils reposent sur des programmes précis, l'opposition doit offrir une solution de rechange positive et réaliste. Le système électoral doit permettre de changer librement de gouvernement, et il doit exister au Parlement des mécanismes divers pour que l'opposition puisse bien faire connaître sa position. Tout en convenant de la nécessité d'un comportement responsable, le délégué de Terre-Neuve a insisté sur le libre échange des opinions et sur une opposition très active si l'on veut que prime le droit.

Le délégué de Johore (Malaisie) parle du rôle que doit jouer l'opposition comme défenseur du système démocratique parlementaire. Les pays en développement, spécialement les pays aux sociétés multiraciales et multijartites doivent veiller de façon toute particulière à ce que le gouvernement et l'opposition avancent des programmes d'ensemble pour le bien tous. L'opposition, a-t-il ajouté, a le droit de critiquer et la responsabilité d'accepter les points de vue de la majorité qui à contribuent promouvoir l'intérêt national.

Un représentant canadien met en valeur l'importance du rôle de l'Orateur qui doit protéger les droits de l'opposition et s'assurer qu'elle puisse remplir ses fonctions. Il démontre la nécessité d'un équilibre entre les questions sur lesquelles l'opposition peut se rallier au gouvernement et les questions qu'elle doit porter à la connaissance du peuple.

Dans de nombreux pays démocratiques où la liberté de la presse est absolue, ce sont les média plutôt que les partis parlementaires qui constituent la véritable opposition. L'électeur se voit ainsi privé d'un moyen de contrôle efficace.

Un délégué de la Guyane se dit en faveur de recours aux conférences de presse et aux réunions extérieures comme moyen pour l'opposition d'assumer son rôle, de dénoncer les lacunes et les faiblesses du gouvernement et de mettre de l'avant ses propres principes et idées comme elle est en droit de le faire. Les média d'information, ajoute-t-il, devraient être à la disposition toute du gouvernement que de l'opposition pour que l'électorat soit mis au courant de tous les points de vue.

Le rôle de l'opposition, fait remarquer un délégué de la Jamaïque, dépend de l'électorat, de la presse, du gouvernement et de l'Orateur. Son rôle principal est d'offrir une option au gouvernement en place. Il s'acquitte de cette fonction en s'opposant au gouvernement au besoin, en dénonçant le manque de respect de certains droits et en essayant de renverser un gouvernement qui a perdu l'appui du peuple.

Une délégué des Iles Fidji, député indépendant, rejette le rôle traditionnel de l'opposition et déclare que cette dernière doit décider indépendamment de chaque question. Chez lui, on tend progressivement à gouverner par consensus et à résoudre les problèmes par voie de dialogue.

Le délégué de l'Ontario (Canada) fait valoir certains avantages de l'opposition dans le cas d'un gouvernement minoritaire. Dans ladite province, cette situation a entraîné une consultation plus marquée entre les dirigeants de la Chambre ainsi que la nomination d'un Président de la Chambre et d'un Vice-président parmi les membres de l'opposition.

Le délégué de Tamil (Inde) parlant de la difficulté du rôle des Présidents, a fait remarquer que leur tâche est d'autant plus difficile lorsque l'opposition fait de l'obstruction systématique. A son avis, il devrait exister un code de conduite pour contrôler une opposition qui cherche uniquement à rehausser sa propre image.

COMMISSIONS

COMMISSION "A"

Conflit d'intérêts entre les responsabilités des députés au niveau du Parlement, de la circonscription, du parti, de la nation.

Président: L'honorable H.R. Shekilango, député, Tanzanie

Membres: Shri Godey Murahari, député, Inde
L'honorable Keble Munn, député, Jamaïque

Le représentant de la Jamaïque amorce le débat en mettant en valeur l'importance des contacts entre le député et ses commettants. Le fardeau de cette tâche incombe principalement au député, mais celui-ci devrait chercher à obtenir et à gagner effectivement l'appui de son organisation locale.

Le président fait valoir que les députés sont élus pour représenter leurs commettants, ce que l'on ne devrait pas oublier.

Le délégué de l'Inde discute des problèmes auxquels doit faire face un député dont la circonscription compte plus d'un million d'électeurs. Il fait remarquer qu'il est impossible de connaître tous les problèmes d'un aussi grand nombre de commettants et de s'oc-

cuper directement d'un nombre appréciable de leurs problèmes.

Le délégué de Gibraltar vante le bon sens du gouvernement et de l'opposition de son pays lors du référendum tenu en 1967 sur les pressions politiques venant de l'extérieur. Les gouvernements et les oppositions des petits pays de la Méditerranée et des Caraïbes se doivent de promouvoir les intérêts de leur propre pays avant ceux des grandes puissances voisines.

Faisant allusion aux divisions, aux sources de conflits qui se manifestent dans toute société entre les diverses religions et races, entre les villes et les campagnes, les régions industrialisées et les secteurs défavorisés, ainsi qu'entre les préoccupations nationales et locales, bon nombre de délégués sont d'avis que les hommes politiques doivent essayer de concilier les besoins de leurs électeurs et ceux de leur nation.

Les délégués ne s'entendent toutefois pas quant aux intérêts qu'ils devraient défendre d'abord, régionaux ou nationaux, dans le cas d'un conflit difficile à régler.

Quelqu'un fait valoir qu'on ne devrait pas considérer les circonscriptions comme les îles indépendantes d'un archipel. De façon générale, ce qui est bon pour une région ou une circonscription doit l'être aussi pour les autres. Des problèmes peuvent surgir, bien entendu, lorsque le gouvernement, pour des raisons quelconques oublie certaines circonscriptions et en favorise d'autres qui sont représentées par des députés de la majorité.

Plusieurs délégués font état des con-

flits d'ordre financier auxquels sont exposés les membres du Parlement. En général, on estime que les députés devraient faire enregistrer leurs intérêts pécuniaires.

Certains délégués font valoir que les députés peuvent être des plus efficaces dans leur circonscription lorsqu'ils jouent un rôle de dirigeant auprès de leurs commettants.

Les problèmes des grands pays diffèrent de ceux des pays plus petits. En effet, il peut s'avérer difficile, pour un député d'un grand pays, de connaître ou de visiter toutes les régions de sa vaste circonscription. Dans les pays plus petits, les députés connaissent peut-être trop leur circonscription et ne peuvent pas envisager la perspective nationale ou, s'en voient défendus par leur organisation locale. Cependant, il est admis que dans les grandes circonscriptions comme dans les petites, l'électorat a besoin d'une certaine forme d'éducation politique. Il peut arriver, par exemple, que les électeurs aient des espoirs irréalistes parce qu'ils ne connaissent pas les fonctions d'un député.

Les délégués ne réussissent pas à s'entendre sur la question de savoir si leur responsabilité première consiste à veiller aux besoins de leurs électeurs, à suivre les lignes de leur parti ou à concentrer leurs efforts sur leurs responsabilités nationales. Tous sont d'accord, cependant, pour dire qu'un député qui ne se soucie pas de ses commettants ne sera vraisemblablement pas réélu.

Le représentant de l'Inde fait remarquer en terminant qu'il peut être difficile de s'occuper des besoins du parti et de ceux de sa circonscription. À son avis, le député doit suivre les grandes lignes de son parti sur les questions importantes ou quitter. Le représentant de la Jamaïque conclut en disant que la discussion a été fruc-

tueuse et franche. Il fait valoir qu'avec l'expérience, les députés avaient tendance à devenir plus modérés et, de ce fait, plus à même de régler des conflits en informant leurs électeurs des problèmes et en en discutant avec eux.

COMMISSION B

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME INTERNATIONAL

Président: M. Harry Blank, c.r., député
à l'Assemblée nationale,
Québec (Canada)

Membres: M. Lee Khoo Choy, député,
Singapour,
Lord Lloyd of Kilgerran, CBE,
QC, JP,
(Royaume-Uni)

Le représentant du Royaume-Uni ouvre la discussion en énumérant les principes adoptés à l'unanimité lors de la réunion de l'Union parlementaire internationale (UPI), tenue à Bonn en septembre 1978:

1. Il faut maintenir la priorité du droit; 2) les gouvernements ne doivent pas céder aux demandes des terroristes; 3) les actes terroristes doivent être considérés comme des actes criminels dans les pays où ils sont commis et l'on ne doit donner asile à leur auteur en aucun cas; 4) le droit à l'auto-détermination est un droit inaliénable; 5) les gouvernements devraient encourager la légalité des mouvements de libération conformément à la charte des Nations-Unis et au droit international; 6) on devrait adopter des mesures interdisant le financement des actes terroristes qui ont pour but de renverser les gouvernements légaux.

Le deuxième membre de la commission décrit deux incidents de terrorisme qui ont eu lieu à Singapour et souligne que son gouvernement a agi conformément aux résolutions de Bonn.

D'après les discussions, il ressort que le problème s'accroît du fait que certains gouvernements cèdent au chantage politique et que d'autres donnent refuge aux terroristes.

Plusieurs délégués expriment des inquiétudes quant aux causes sous-jacentes du terrorisme. Certains orateurs font valoir la révolte des jeunes de la classe moyenne contre le capitalisme, tandis que d'autres en font un problème de frustration face à la pauvreté.

La définition du terrorisme pose un dilemme, étant donné que les gouvernements comme les mouvements de libération ont quelquefois recours à la violence pour promouvoir leurs objectifs politiques.

Le problème du terrorisme international est aggravé par la facilité dont on peut se procurer des armes puissantes, par l'aide militaire des gouvernements étrangers et par la complicité des négociateurs face aux demandes des terroristes.

Plusieurs solutions ont été envisagées: le terrorisme devrait être considéré comme un crime et puni en conséquence; tous les pays devraient signer les conventions internationales existantes, stipulant que le détournement d'avions rend son auteur passible d'extradition; les pilotes devraient refuser d'aller dans les pays non-signataires, la sécurité dans les aéroports devrait être améliorée; des sanctions devraient être imposées aux pays qui donnent asile aux terroristes; les personnes qui luttent pour leur liberté devraient être encouragées à utiliser des méthodes non violentes pour atteindre leurs objectifs si elles ne veulent pas perdre leur crédibilité.

Les délégués appuient à l'unanimité les résolutions de l'UPI, comme l'a souligné le premier orateur. On recommande que le Secrétariat de l'APC inscrive la question du terrorisme à l'ordre du jour

de la prochaine conférence.

COMMISSION C

LES PETITS PAYS DU COMMONWEALTH LEUR SÉCURITÉ ET LEUR AVENIR

Président: L'honorable sénateur Sir
Vijay Singh, KBE, FIDJI

Membres: M. K.R. Allen. député,
Nouvelle-Zélande
L'honorable P. Mmusi, député
(Botswana)

Le président observe que les discussions sur la sécurité et l'avenir des petits pays du Commonwealth sont liées aux problèmes de défense et d'économie.

Le délégué du Botswana parle des problèmes de défense dans son pays. De précieuses ressources jouées au développement socio-économique sont l'objet de menaces extérieures croissantes. Il demande aux membres du Commonwealth d'étudier sérieusement l'importance de l'aide qu'ils sont prêts à accorder aux pays menacés pour avoir adopté une attitude morale sur des questions comme l'apartheid.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande dit que les pays du Commonwealth ont cherché des moyens d'aider ces pays. Le financement et certaines ressources techniques peuvent facilement être transférés aux pays dans le besoin. Il est plus difficile de décider quelles ressources supplémentaires on doit leur accorder, sans une compréhension très claire des besoins des bénéficiaires. Les délégués des petites îles des Antilles et du Pacifique soulignent que leurs problèmes de sécurité et de commerce proviennent en grande partie de leur dépendance à l'égard des marchés des pays plus puissants et de leur incapacité à former des fédérations durables. La fédération demeure un objectif qu'ont fait échouer les divisions historiques et le manque de prévoyance des politiciens.

Plusieurs délégués soulignent leur

soutient d'appartenance à une même famille en tant que membres de ces petits États. Ils espèrent que les précieuses ressources stratégiques qu'ils fournissent aux grandes puissances les aideront à créer des ressources économiques supplémentaires qui leur permettront de s'aider les uns les autres.

On discute aussi des répercussions du nouvel ordre économique international sur les petits pays du Commonwealth. Les pays développés d'un Commonwealth plus fort devront offrir un leadership aux petits pays et les aider à accroître leur finance et leur sécurité.

Il ressort des discussions que l'objectif des petits pays consiste à passer de l'indépendance à l'inter-dépendance. Certains de ces pays sont menacés dans leur souveraineté. Les pays de l'Association des États du Sud-Est asiatique doivent constamment faire face à un danger de subversion et d'insurrection. S'ils étaient laissés à eux-mêmes, la fédération constituerait une solution à ces problèmes. Plusieurs délégués font observer toutefois que la politique des grandes puissances ne facilite pas une telle institution, malgré les efforts déployés par le Commonwealth pour en diminuer les conséquences.

On discute des problèmes de Gibraltar et des Îles Falkland: ces deux États ont une économie de base limitée et doivent leur sécurité est gravement menacée de l'extérieur; ils sont par conséquent heureux de pouvoir conserver leur statut colonial.

Plusieurs délégués aimeraient que les petits pays puissent choisir leur propre voie politique et économique, sans pressions extérieures, et puissent atteindre leur indépendance.

La discussion revient sur les difficultés particulières aux petits États. Ces îles sont parfois éloignées de leurs alliés et partenaires commerciaux et très dispersées, ce qui rend le transport des marchandises difficile et

coûteux à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et les empêche de recevoir rapidement toute aide économique ou militaire et d'exercer une surveillance sur tout leur territoire-en particulier dans la zone économique située au large de leurs côtes. Cette tâche deviendra plus difficile à mesure que les ressources sous-marines prendront de plus en plus d'importance pour les pays plus puissants, peut-être même au point d'en arriver à une guerre froide dans les Antilles et le Pacifique.

Devant la nécessité de trouver un équilibre entre une indépendance modifiée et la sécurité, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, de nombreux délégués favorisent une coopération régionale étroite. Si les petits pays pouvaient se réunir et s'exprimer par une seule voix devant les commissions internationales, ils seraient sur un pied d'égalité avec les grandes puissances en ce qui concerne les relations économiques et la sécurité territoriale.

Les délégués appuient avec enthousiasme la proposition voulant que le Secrétariat du Commonwealth crée un comité en vue d'aider au développement économique des petits pays et d'assurer leur sécurité en coordonnant le transfert de l'aide entre les divers pays du Commonwealth.

Le délégué de la Nouvelle-Zélande résume la situation en soulignant que le chemin de l'indépendance économique et politique risque d'être trop long pour les petits pays; il évoque le problème du leadership dans la restructuration des économies et des systèmes politiques pour s'adapter au nouvel ordre mondial; il pense que l'APC pourra mettre sur pied un mécanisme approprié pour résoudre certains problèmes de coopération économique à court terme.

Le délégué du Botswana souscrit à l'idée que cette question soit examinée par l'APC et parle de l'avantage de combiner l'indépendance avec l'interdépendance.

Le président conclut que, dans l'ensemble, les pays du Commonwealth se sentent concernés par les difficultés de petits pays membres, et donne son accord pour que l'on soumette à l'Assemblée générale de l'APC le problème d'une meilleure coordination de l'aide accordée.

COMMISSION D

Examen parlementaire et contrôle des dépenses publiques; amélioration de la procédure budgétaire.

Le président: L'honorable H.C. Kerruish
OBE, CP, MHK,
(Ile de Man)

Membres: M. James Boyden, député
(Royaume-Uni)
L'honorable Shri Shivray V.
Patil, MAL, Maharashtra (Inde)

Le représentant du Royaume-Uni ouvre les débats en déclarant qu'il est nécessaire que le Parlement s'intéresse de plus près à la question. Au Royaume-Uni, les comités des Comptes publics et des Dépenses font un examen des dépenses publiques. Il fait remarquer, qu'en général, les rapports des comités sont suivis de l'adoption rapide de mesures, mais que la presse tend à les exploiter dans le sens de la sensation plutôt que d'en donner une étude en profondeur.

Le délégué du Maharashtra, rappelle que, dans son pays, un système à deux paliers fait examiner les prévisions budgétaires des ministères par le Comité des prévisions budgétaires, et confie l'examen des comptes à un Comité des comptes publics. Il ajoute qu'un meilleur contrôle des prévisions budgétaires entraînerait un meilleur contrôle de l'exécutif par le Parlement. Or, la chose est difficile à réaliser lorsque les membres d'un comité n'y siègent pas au moins deux ans et que ce comité ne dispose pas de spécialistes en la matière.

Le fait, pour un ministre, de savoir

que le budget de son ministère fera l'objet d'un examen attentif constitue une grande menace. L'un des délégués fait remarquer que le contrôle parlementaire des dépenses doit précéder leur engagement, et que l'on doit veiller au rapport de l'argent dépensé. Il ajoute que les dépenses en capital, part importante de tout budget, doivent être étudiées de près.

Plusieurs délégués expliquent que, comme chaque membre a besoin de deux ou trois ans avant de comprendre la procédure budgétaire, celui-ci devrait siéger au comité aussi longtemps que le Parlement reste en place. C'est dans le même ordre d'idées, que certains délégués font allusion aux exigences de leurs mandats, de leur chef parlementaire et de leur rôle de législateur; tout cela leur laissant peu de temps libre pour l'étude des budgets.

Nombre de délégués sont alarmés par l'existence d'une bureaucratie peu familiarisée avec les réalités du monde des affaires et installée dans des habitudes de gaspillage. Dans l'un des pays, on encourage les fonctionnaires à travailler deux ou trois ans dans le secteur privé pour bien en comprendre les méthodes.

On fait remarquer, qu'en général, le pouvoir de l'exécutif semble s'accroître par rapport à celui du Parlement; dans certains cas, on aboutit presque à ce que des "impôts soient décidés sans qu'il en ait été question à la Chambre".

La plupart des délégués s'entendent pour constater un certain nombre d'améliorations dans la présentation des budgets. Cependant, on éprouve de façon générale le besoin de les détailler davantage. Certains délégués pensent que l'étude des budgets pourrait être accélérée si on la confiait à des comités spécialisés et si l'on procédait à des consultations pré-budgétaires. Ces comités spécialisés dans l'étude des prévisions budgétaires laisseraient plus de temps libre pour chaque vote et permettraient aux députés de se spécialiser.

Pour de nombreux délégués, il est nécessaire que la législation proposée soit examinée avec une attention soutenue par les députés. "Alors, et alors seulement, les implications financières cachées, pourront être découvertes et contrôlées". On suggère également que les gouvernements fassent un usage plus large de "Livres blancs" pour assurer la participation de tous, et notamment celle des députés.

Un délégué fait remarquer qu'il y a contradiction dans le fait que certains députés n'hésitent pas à amputer allègrement les budgets tant que leur circonscription ne s'en trouve pas affectée.

Plusieurs délégués font remarquer qu'il s'écoule souvent deux ou trois ans avant que les dépenses soient communiquées au Comité des comptes public de leur pays. Un tel retard enlève bien sûr toute sa force au rapport du Comité. Le contrôle, pour rester efficace, devrait se faire au moment des dépenses. Tout report de ce contrôle réduit l'importance du Parlement par rapport au pouvoir exécutif. D'après l'un des délégués, certains pays en développement reçoivent des prêts et des subventions de l'étranger pour certains de leurs projets. Or, il peut être impossible pour ces pays de contrôler ces comptes ou même d'en prendre connaissance.

En guise de conclusion, le délégué de Maharashtra conseille aux législateurs, pour plus d'efficacité, d'accroître leur connaissance des problèmes financiers. "En des temps où les dépenses gouvernementales croissent de jour en jour, les parlements doivent trouver les moyens de mieux les contrôler."

Le délégué du Royaume-Uni fait remarquer que les Parlements et les Comités n'ont pas besoin de faire appel à un personnel très important en nombre, mais devraient avant tout veiller à ce que les lois adoptées correspondent réellement à un besoin.

COMMISSION E

Contrôle des Ressources marines

Président: M. P.E. Lucock, CBE, député,
Australie

Membres: L'honorable C.L. Bolden,
député,
Barbades
M. Lloyd R. Crouse, député,
Canada

Le délégué du Canada ouvre les débats et présente la déclaration canadienne relative à la limite des 200 milles comme faisant partie d'un mouvement mondial visant à une exploitation rationnelle des ressources de la pêche; faisant remarquer que le Canada n'a pas la possibilité d'exploiter pleinement ses fonds poissonneux, il rappelle les règlements permettant aux bateaux étrangers de venir pêcher dans les eaux canadiennes.

Les difficultés, aussi bien que les avantages qui dépendent de telles déclarations unilatérales relatives à la limite des 200 milles, sont au centre des débats. Le représentant des Barbades, tout en reconnaissant le droit des États de recourir à de telles mesures, souligne la nécessité d'en arriver à des accords justes là où les eaux territoriales se chevauchent. Il ajoute que même là où les conflits ont été résolus, il peuvent rebondir à propos des droits de pêche des petits pays.

L'ensemble de la discussion met en valeur les efforts poursuivis pour protéger l'exploitation des océans contre la pêche-braconnage, la pêche à outrance et la pollution, tandis que l'on souligne en même temps la nécessité d'éviter un trop grand protectionnisme.

On fait également remarquer que certains pays en développement réclament un contrôle étatique tandis que de nombreuses nations industrialisées ont tendance à vouloir que les entreprises privées puissent participer aux bénéfices.

Plusieurs délégués proposent qu'une autorité internationale instituée garantisse une répartition équitable des bénéfices. D'autres, par contre, préconisent que l'APC participe à ce partage des ressources et veille à étendre les relations commerciales entre pays membres du Commonwealth. Il est d'autre part suggéré, que les nations en développement se regroupent en fonction de leur situation géographique, pour la protection de leurs intérêts mutuels.

Les délégués des petits pays, dont l'économie dépend en grande partie de l'exploitation des mers, soulignent qu'ils ont besoin de l'aide des nations industrialisées pour pouvoir développer leur technologie et protéger leurs ressources maritimes. On prie instamment le Royaume-Uni de prendre sous sa responsabilité la mise sur pied d'un groupe de travail du Commonwealth qui assurerait la diffusion des innovations techniques importantes.

COMMISSION F

Les problèmes des groupes ethniques à l'intérieur du Commonwealth

Le président: L'honorable Docteur J.B. David, MAL, Île Maurice

Membres: L'honorable Tan Sri V. Manickavasagam, député, Malaisie
L'honorable L.W. Athulathmudali, député, Sri Lanka

La Commission de la Malaysia cite l'expérience de son pays pour illustrer comment les aspirations de différents groupes ethniques peuvent contribuer à l'édification de la nation.

Le délégué de Sri Lanka reconnaît l'existence de problèmes tant chez les groupes tant majoritaires que chez ceux qui sont minoritaires et il affirme qu'on devrait s'efforcer de les régler, même quand ils semblent mineurs, avant que la situation ne se détériore.

Plusieurs délégués parlent de leurs sociétés multi-culturelles. En général, les représentants des groupes ethniques sont devenus de bons citoyens dans leur patrie adoptive, mais n'en ont pas moins été encouragés par les gouvernements de leur nouveau pays à conserver leur identité culturelle. Un délégué signale cependant que l'importation de la culture n'a pas toujours un effet bénéfique. Il parle du "danger d'éveiller les passions" quand on essaie de remplacer une culture par une autre qu'on croit supérieure. Un grand nombre de participants admettent qu'il est de beaucoup préférable de tolérer la coexistence de toutes les cultures, quitte à favoriser les échanges entre les différents groupes.

On discute des solutions adoptées par les divers pays en vue d'aider leur groupe ethnique à vivre ensemble. Certains groupes s'assimilent aux collectivités locales, d'autres s'isolent dans des territoires bien définis, alors que d'autres acquièrent le statut de nation autonome. L'assimilation n'est prônée que lorsqu'elle s'accomplit de façon démocratique.

On insiste surtout sur l'expérience de la Malaysia. Ce pays regroupe un grand nombre de nationalités, qui possèdent toutes leur propre langue ou leur propre dialecte. Il fallait donc les réunir par une langue nationale. C'est le malais qui a été choisi comme emblème de l'identité nationale. A l'instar de la Malaisie, qui a survécu grâce à la tolérance de ses divers groupes ethniques, d'autres pays évoquent la tolérance et la justice auxquelles ont droit tous les citoyens de leur pays. Le traitement généreux dont bénéficient les groupes ethniques de même qu'une politique d'immigration très ouverte, ont entraîné les mêmes problèmes que l'exode des médecins et des ingénieurs en Inde.

Les délégués mentionnent divers exemples où l'intégration des groupes s'est réalisée sans anicroches: des pays comme la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni et des secteurs comme le sport et

l'éducation. De l'avis de tous il faudrait insister davantage sur les réalisations que sur les difficultés occasionnelles. On signale que les véritables causes du malaise que ressentent les groupes ethniques viennent souvent des distinctions de classe et des problèmes économiques: les minorités et les groupes raciaux deviennent des boucs émissaires facilement identifiables.

La solution n'est pas dans la ségrégation, mais dans le regroupement en fédération et dans le développement économique. Aux dires d'un délégué, les conseils des parents peuvent empêcher l'apparition précoce de la discrimination, alors qu'un système adéquat d'éducation et des programmes sportifs intégrés favorisent les bonnes relations entre les groupes ethniques.

5e SÉANCE PLÉNIÈRE

LE MALAISE SOCIAL CHEZ LES JEUNES EST SURTOUT LIÉ AU CHOMAGE ET AU PROBLÈME DES STUPÉFIANTS

L'honorable Rafidah Aziz, député et ministre des Finances de la Malaisie ouvre la séance. Elle parle de l'intérêt qu'elle porte au problème des stupéfiants dans son pays. Elle espère que le rhétorique politique et que la question l'humanité. Les délégués sont invités à la conférence par le premier ministre de la Jamaïque qui a parlé de l'impatience des jeunes et de la nécessité de les convaincre de la valeur de notre idéal démocratique. La jeunesse manifeste sa frustration en choisissant le conservatisme ou le radicalisme.

Le ministre estime que les principales raisons du malaise qu'on constate actuellement chez les jeunes sont: les changements structurels de notre système économique qui ont contribué à accroître le fossé entre les réalisations et les attentes; la désintégration de la société; l'affaiblissement du sens de la discipline chez les jeunes; l'incapacité

Le délégué de Sri Lanka, résume ses propos en disant que l'accroissement des contacts entre les divers groupes ethniques est irréversible dans un monde de plus en plus petit et ne peut que favoriser l'extinction des préjugés. La reconnaissance du droit à la vie et du droit à un traitement égal pour tous constitue un défi que nous devons surmonter.

Le délégué de la Malaisie soutient que les problèmes des différences ethniques peuvent toujours être solutionnés par le bon vouloir politique et la coopération socio-économique et, en guise de conclusion, il rappelle de façon émouvante, la nécessité de réaliser l'unité de tous les hommes.

des gouvernements à intéresser la jeunesse au développement socio-économique; l'apathie de certains chefs de gouvernement qui ne sont pas pressés d'instituer des programmes susceptibles de solutionner les problèmes des jeunes.

La consommation des stupéfiants a atteint des proportions considérables en Malaisie: plus de 1% des jeunes s'adonneraient aux drogues fortes. Le délégué craint qu'aucun gouvernement ne puisse, de façon isolée, régler le problème de l'abus des drogues. Tous les gouvernements doivent collaborer en informant leur population de l'étendue du problème, en contrôlant le trafic des stupéfiants et en parrainant des programmes de recherche dans ce domaine.

Le délégué de l'Australie-Méridionale (Australie) signale que le problème du chômage et des drogues chez les jeunes ne peut être solutionné qu'en reconnaissant

officiellement les deux droits fondamentaux suivants: le droit au travail et le droit à un juste salaire. Reconnaisant que la solution au problème du malaise chez les jeunes requiert des mécanismes de coopération internationale, il incite les parlementaires à se faire les propagandistes d'un monde sans drogue.

Un délégué du Sri Lanka déplore le fait qu'on considère le malaise de la jeunesse comme un "fléau" qu'il faudrait supprimer. A son avis, les délégués devraient voir dans ce malaise "une énergie nucléaire qui pourrait être harnachée pour le bien ou pour le mal". Selon lui, il n'existe pas de lien direct entre le chômage chez les jeunes et le malaise de la jeunesse. Il signale que ce malaise existe même dans les pays européens qui ont presque atteint le seuil du plein emploi. Refusant d'admettre cette allégation, un délégué de la Dominique déclare: "le chômage ne peut être dissocié du malaise de la jeunesse et du problème des drogues".

L'incapacité de trouver un emploi à la sortie de l'école aigrit les jeunes et les rend malheureux et les pousse à chercher un stimulant dans le crime et la drogue.

Le délégué du Bihar (Inde) affirme que le malaise de la jeunesse a deux causes: la détresse économique et l'absence de buts dans la vie. Il estime qu'à moins que nous ne réussissions à rétablir le déséquilibre économique mondial, le désordre subsistera chez les jeunes de son pays, et c'est l'ennui qui en sera responsable. Un délégué du Royaume-Uni réclame l'imposition de peines sévères pour ceux qui profitent de ce malaise pour vendre des drogues.

Un délégué des Iles Salomon affirme que 65% de la population de son pays n'ont pas 25 ans. Il déplore que les jeunes de son pays quittent la campagne pour la ville, et signale que les offres d'emplois, même si elles ne sont pas nombreuses, sont dans le secteur agricole et non dans les villes.

Le chef de la délégation de Malawi mentionne les mesures prises par son gouvernement pour surmonter le problème du chômage qui est une cause d'agitation chez les jeunes: participation des jeunes à la direction des partis politiques; réorganisation du système d'enseignement avec insistance sur les sciences agricoles et les métiers; création de stimulants économiques pour favoriser la participation dans la petite entreprise; et établissement d'une semaine de la jeunesse au cours de laquelle les jeunes ont été invités à travailler sur divers chantiers de construction.

Un délégué du Canada reconnaît qu'il existe un lien entre le malaise des jeunes et le chômage, ce dernier constituant un obstacle direct à la réalisation matérielle de leurs aspirations. Il ajoute qu'il a fallu réorienter le système d'enseignement pré-universitaire pour réduire le nombre des jeunes chômeurs instruits. En outre, il condamne l'utilisation généralisée des boissons alcooliques chez les étudiants.

Le chômage est la principale cause du malaise chez les jeunes, affirme le délégué de Malte. Il réclame la révision du système d'études du 3ième cycle. Selon lui, il faut remplacer les attitudes paternalistes par des programmes visant à encourager l'initiative et la participation des jeunes. Il cite en exemple les avantages qu'on pourrait tirer de la participation des jeunes aux conférences de l'APC.

Un délégué de la Jamaïque s'est dit d'accord avec les autres orateurs qui soutiennent que le chômage est une cause importante du malaise chez les jeunes. Ces derniers doivent associer système d'éducation restructuré et espoir d'un avenir meilleur. Le délégué s'est dit d'avis que les États devraient peut-être recourir à une idéologie socialiste pour résoudre la crise chez les jeunes, le faible taux de chômage chez les jeunes Cubains en étant un exemple.

La déléguée de la Grenade a elle aussi parlé du chômage et de la nécessité de stimuler la confiance en soi chez les jeunes. Elle a signalé que le malaise chez ceux-ci trouve souvent son point de départ dans des foyers privilégiés où les parents n'ont pas réussi à établir des communications convenables avec leurs enfants.

Mettant en relief l'échec des gouvernements à éliminer les contradictions économiques inhérentes aux sociétés capitalistes, un délégué de l'Australie soutient que le gouvernement doit intervenir massivement pour résoudre le problème d'un chômage sans cesse croissant.

Ces inquiétudes au sujet du chômage chez les jeunes sont souvent hypocrites, de dire la déléguée du Territoire du Nord (Australie). Les enfants vont à l'école pendant de nombreuses années pour découvrir au bout du compte que leur instruction ne peut leur servir à rien. En ce qui concerne le problème des narcotiques, elle a mentionné que les jeunes seraient moins cyniques si les adultes n'adoptaient pas une attitude aussi simpliste face à ce problème et si la recherche de profits n'intervenait plus dans le commerce illégal des narcotiques.

Un délégué du Royaume-Uni a décrit un projet de réadaptation dans son pays pour des hommes âgés de 18 à 25 ans qui ont connu un problème à long terme de toxicomanie ou d'alcoolisme.

Les facteurs qui interviennent dans les taux élevés de chômage, en particulier chez les jeunes qui quittent l'école, ont été exposés par un délégué de Sainte-Lucie. Comme premier facteur de ce taux élevé de chômage, mentionnons la croissance rapide de la population et l'inaptitude du système d'éducation à préparer les étudiants pour le marché du travail. Afin de faciliter la solution de ce grave problème de chômage chez ses jeunes, Sainte-Lucie a obtenu des fonds des Nations Unies pour former des éducateurs afin d'enseigner les techniques de

planning familial. On a aussi établi un service de formation de jeunes chefs de file et de même a construit des collèges pour former des techniciens industriels.

Le gouvernement de Malte, de dire un délégué, estime qu'il a une responsabilité de trouver des emplois pour ses jeunes en chômage. Un organisme a été mis sur pied grâce auquel les jeunes peuvent participer à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à de nouvelles industries et par la suite occuper des postes dans ces mêmes industries. De nouvelles écoles de métiers ouvertes récemment garantissent aussi des emplois aux jeunes étudiants à la fin de leurs études.

Un délégué des Îles Fidji a fait remarquer que son gouvernement s'est rendu compte que son système d'éducation était inadéquat et que les conséquences d'une concentration sur une économie monétaire détruisaient une façon de vivre très valable. Un nouveau ministère de l'Éducation et des Sports fournit aux jeunes la formation dont ils ont besoin pour répondre aux demandes de la société. Le gouvernement collabore aussi avec des agences bénévoles qui font la promotion des intérêts de la jeunesse.

Les problèmes reliés aux narcotiques ont été aussi soulevés par un délégué de Trinité et Tobago. Il n'existe pas de solution facile à la toxicomanie, mais les problèmes peuvent être allégés si les méthodes de contrôle tendent à conserver les modes de vie traditionnels, à motiver la jeunesse et à la faire participer au développement national.

Selon un délégué de la Guyane, ce pays a essayé de régler ce malaise chez les jeunes en établissant un service national qui vise à les faire participer au développement politique et économique de leur pays. On leur enseigne la discipline, la responsabilité et la fierté du devoir accompli.

Le délégué de Haryana (Inde) a défini les causes de malaise chez les jeunes et

Le délégué de Haryana (Inde) a défini les causes de malaise chez les jeunes et fait remarquer en particulier les conséquences de l'exploitation du sexe et de la violence dans les médias et du manque d'instruction religieuse dans les établissements scolaires. Soucieuse d'accroître la participation des jeunes, l'Inde a établi un corps national de

cadets et un service national. Ces deux services offrent aux jeunes la possibilité de connaître l'aventure et de participer à un travail sérieux de développement communautaire. Le délégué a fait l'éloge du Programme de la jeunesse du Commonwealth et recommandé qu'il soit appliqué sur une plus grande échelle.

6E SÉANCE PLÉNIÈRE

L'EXÉCUTIF DOIT ÊTRE COMPTABLE AU PARLEMENT

Le très honorable Lord Drumalbyn, KBE, Royaume-Uni, a ouvert la séance en signalant que ses déclarations porteraient sur le droit du Parlement à exiger des comptes de l'exécutif ainsi que les moyens d'exercer ce droit. Il a fait remarquer que tous les gouvernements représentés à cette conférence exercent une certaine forme de démocratie parlementaire qui consiste en cinq éléments principaux: le gouvernement, la population, les représentants élus du peuple, la fonction publique et un corps judiciaire indépendant.

Si le Parlement a le droit d'exiger des comptes de l'exécutif c'est qu'il est la seule institution représentant toute la population et que tous les membres de l'exécutif sont choisis parmi ceux du Parlement. Le Parlement est le fiduciaire de la population et, ainsi, a le droit d'exiger des comptes de l'exécutif également peuvent obliger l'exécutif à rendre des comptes la population en période d'élection, le parti ministériel et les médias.

En ce qui concerne les moyens dont le Parlement dispose pour exercer son droit, l'utilité des jours de subsides et des comités spéciaux a été discutée tout comme les moyens dont dispose le simple député à savoir: questions posées aux ministres à la Chambre, avis émanant des députés et ajournement de la Chambre pour discuter de questions urgentes.

On a fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir une plus grande liberté d'information et que les pouvoirs sans cesse croissants de l'exécutif doivent être réduits.

Un délégué de la Malaisie a dit que l'exécutif, puisqu'il a le pouvoir de dépenser les fonds publics, doit rendre des comptes. Il a fait remarquer que son pays est composé de divers groupes raciaux et s'est donné un régime fédéral. Il a discuté des moyens dont disposent les députés pour exiger des comptes de l'exécutif, comme par exemple le débat sur le budget, le système des comités parlementaires, la présentation de documents et l'interrogation des ministres. Il est essentiel, a-t-il fait remarquer, que des moyens autres que le scrutin soient mis à la disposition de la population, pour que celle-ci puisse avoir confiance dans le gouvernement.

En conclusion, il exprime l'avis que toute cette question de responsabilité dépend de l'efficacité des députés, notamment ceux de l'opposition.

Un délégué de l'Inde a fait remarquer que dans son pays, des questions urgentes font qu'il est souvent nécessaire que l'exécutif prenne des décisions rapides sans consulter le Parlement. Il considère comme très important que l'exécutif et le Parlement puissent assurer le contrôle de la fonction publique. Si les bureaucrates ne sont pas surveillés de

façon attentive, il n'existe aucune garantie que les politiques présentées par le Parlement et l'exécutif seront exécutées fidèlement.

Un délégué du Canada dit que la télédiffusion de la période des questions, qui se fait depuis quelques temps, rapproche la Chambre des communes de la population canadienne, et par conséquent l'exécutif doit se préoccuper davantage de la Chambre. Le gouvernement n'est pas seulement obligé de rendre des comptes au Parlement, mais doit aussi se défendre tous les jours devant les électeurs.

Evoquant l'émergence d'Adolph Hitler, un délégué du Madhya Pradesh (Inde) fait remarquer que lorsque le Parlement ne peut contrôler l'exécutif, la dictature s'installe. Il insiste sur la nécessité que tous les projets de loi soient étudiés par des comités spéciaux et suggère que, contrairement à la pratique actuelle, toutes les réunions des comités soient ouvertes à la presse.

Afin de permettre à l'exécutif d'être comptable à la population et recueillir ses réactions, le délégué de Perak (Malaysia) insiste sur la nécessité d'établir un dialogue valable.

Un délégué du Manitoba (Canada) s'est dit fortement d'avis que le droit du Parlement de surveiller l'exécutif devrait être exercé par le Parlement même plutôt que par un de ses comités. Il a aussi fait des observations sur l'inefficacité de la période des questions.

Les procédures actuelles permettent au Parlement d'exiger des comptes de l'exécutif ont été qualifiées de négatives par le délégué de la Jamaïque.

Il a proposé la présentation de rapports périodiques trimestriels par les ministres et a souscrit à l'opinion selon laquelle les propositions budgétaires devraient faire l'objet d'un examen parlementaire rigoureux.

Un délégué du Royaume-Uni a souligné que la période des questions à la Chambre des communes du Canada donnait de meilleurs résultats qu'à Westminster. Référant aux rapports soumis par les comités spéciaux, il a fait valoir que bien que ces documents ne soient pas examinés minutieusement par le Parlement, la presse les étudie souvent assez en détail. Il préconisait, en outre, que les textes de loi soient mieux rédigés pour épargner du temps au Parlement.

Le délégué d'Andhra Pradesh (Inde) a passé en revue diverses méthodes dont disposait le Parlement pour contrôler l'exécutif, soit la période de questions, la motion d'ajournement, le débat sur l'exposé budgétaire et les comités permanents.

L'honorable Trésorier (APC) a souligné qu'étant donné que la durée d'un gouvernement dépend de l'appui d'une majorité à la Chambre, les whip exercent souvent des pressions sur les députés de l'arrière-ban pour qu'ils votent des mesures législatives à l'encontre de leur bon jugement. Il estimait que les gouvernements ne devraient être obligés de démissionner que lorsque leur politique globale faisait l'objet d'un blâme. Il a également déclaré que les procédures de la Chambre ne devraient être changées que lorsqu'une majorité formée des deux tiers des membres qui ont voté en décide ainsi. Il a finalement fait remarquer qu'une grande partie des informations qui sont fournies au Cabinet ne sont pas transmises aux partis de l'opposition; par conséquent, le manifeste politique de ces derniers ne devrait mettre en avant qu'une philosophie générale plutôt que des propositions détaillées.

Le délégué de Sabah (Malaisie) a soutenu que les représentants élus devraient reconnaître et utiliser les freins et contrepoids dont ils disposent déjà dans le cadre de leurs règlements parlementaires.

Un délégué de la Nouvelle-Zélande s'inquiétait du fait qu'on semblait se

diriger vers des systèmes gouvernementaux à un seul parti, ce qui pourrait empêcher les membres parlementaires de demander au Cabinet de rendre compte de ses actes.

Un délégué du Royaume Uni a expliqué que si on voulait que le Parlement puisse mieux contrôler les actes d'un Cabinet de plus en plus puissant et complexe, la meilleure façon serait de moderniser le système des comités. Cette mesure n'est possible qu'après avoir entrepris une analyse approfondie des fonctions du Cabinet. Les membres des comités devraient avoir le droit d'entendre des témoignages, d'employer des conseillers et de questionner les ministres au sujet de la planification, de l'application et de la réussite de leurs politiques. Le Parlement doit réclamer au gouvernement le contrôle des changements de procédure et doit avoir voix au chapitre de la détermination des politiques.

Un délégué de Himachal Pradesh (Inde) a rappelé aux membres de la conférence que c'est le peuple qui détient tous les pouvoirs. Le système de Westminster fonctionne bien dans son pays, bien que le système des comités ait besoin d'être amélioré. Il n'estimait pas que le pouvoir de l'exécutif augmentait, mais a averti les participants qu'il fallait continuer à faire preuve de vigilance pour éviter que les gouvernements n'abusent des pouvoirs qu'ils détiennent actuellement.

Un délégué de la Guyane a mentionné qu'un député qui changeait de parti commettait un crime et que lorsqu'il avait été élu sous la bannière d'un parti, il était préférable qu'il démissionne plutôt que de changer son fusil d'épaule. Dans un système démocratique, les députés parlent au nom de leurs électeurs et il importe qu'ils soient au courant de tous les aspects des activités gouvernementales. Le Cabinet devrait toujours se rappeler qu'il doit rendre compte au Parlement qui a le pouvoir suprême.

Un délégué de Gibraltar a admis qu'un système de comités qui ne faisait pas preuve de partisanerie permettait aux députés de l'opposition d'être plus efficaces, mais a élevé une objection en disant qu'un tel système n'offre pas à l'électorat un choix précis. Le système à plusieurs partis présente, a-t-il déclaré, la meilleure garantie de démocratie, tout le reste constituant une convenance de procédure.

Un délégué de la Zambie a signalé que dans son pays, le système à un seul parti accorde aux membres une plus grande liberté pour critiquer et influencer le Cabinet, ainsi que pour s'opposer à ses politiques. Cela n'était pas le cas auparavant lorsqu'ils jouissaient d'un système à deux partis. En effet, sous ce système, les partisans de la majorité craignaient un changement du gouvernement s'ils ne se conformaient pas aux politiques du Cabinet.



Visite d'une délégation de la Barbade

En réponse à une invitation de l'honorable John Stokes, Orateur de l'Assemblée législative de l'Ontario, une délégation de six parlementaires de la Barbade a visité la province de l'Ontario du 9 au 16 septembre 1978. Dirigée par l'honorable Henry Forde, Solliciteur général et ministre des Affaires extérieures, la délégation était composée comme suit:

- L'hon. Lindsay Bolden
(Alors ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires du Consommateur)
- Sénateur Randolph Fields
- Sénateur Aaron Truss
- M. LeRoy Sisnett, député
- M. Raynold Weeks, député

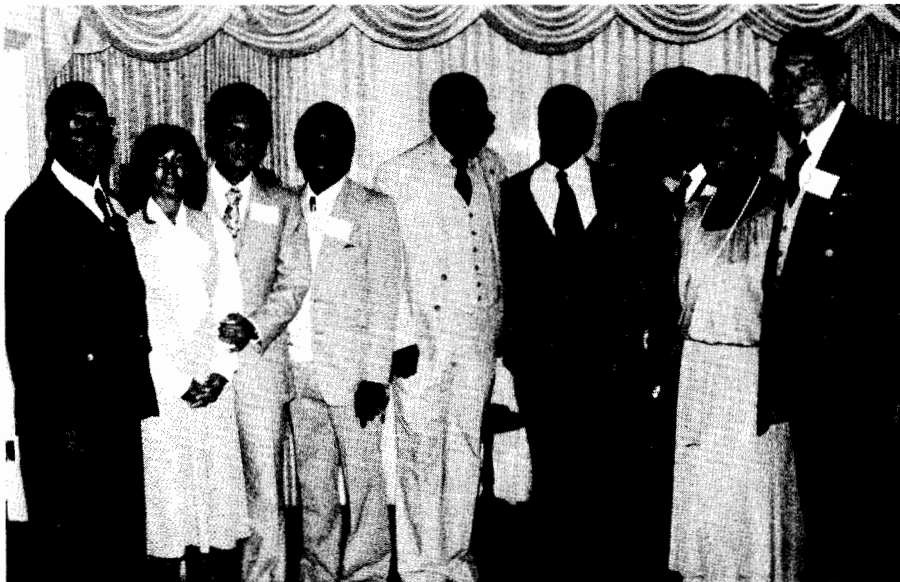
La délégation était accompagnée par M. George Brancker, Secrétaire auprès de la délégation.

Un programme variée d'activités avait été mise sur pied et comprenait des visites à des instituts pour la

recherche industrielle et la recherche agricole en Ontario, des rencontres avec des hauts-fonctionnaires du Gouvernement de l'Ontario, une visite du Parlement du Canada à Ottawa et un voyage à Niagara Falls, dont l'hôte était l'honorable Robert Welch, C.R., Vice-Premier ministre de l'Ontario. Au cours de leur arrêt à Niagara-on-the-Lake, la délégation a rencontré celle du Parlement de la Nouvelle-Zélande dont les membres, invités du Parlement du Canada, étaient en visite dans la région.

Au cours de sa visite d'une semaine en Ontario, la délégation a eu l'occasion de se pencher sur des sujets variés, d'intérêt commun tels la législation concernant la protection du consommateur, l'encouragement à l'égard des petites entreprises et les lois du droit commun.

Une délégation de six membres de l'Assemblée législative de l'Ontario visitera la Barbade au cours du printemps de cette année.



De dr. à g.: Reynold Weekes, député, Mme Aaron Truss, sén. Truss, l'hon. Lindsay Bolden, député, l'hon. Henry Ford, député, Son. Exc. S.L. Taylor, Mme Lindsay Bolden, Le Roy Sisnett, député, Mme Taylor et sén. Randolph Fields.